



*Rapport  
d'orientations  
budgétaires*

2024



# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Eléments de contexte économique</b>	<b>6</b>
2.1. Perspectives de l'économie mondiale	6
2.2. Perspectives de l'économie française	6
2.3. Loi de finances pour 2024	6
2.4. Contexte relatif à l'industrie des déchets	7
<b>3. Situation financière de la collectivité</b>	<b>8</b>
<b>4. Orientations budgétaires 2024</b>	<b>12</b>
4.1 Orientations budgétaires par compétences	12
Pôle exploitation	13
Pôle études et travaux	19
Pôle performance et écocitoyenneté	26
Pôle communication et relations usagers	22
Secrétariat général	24
Service de la commande publique	24
Service affaires juridiques	25
Service finances et comptable / contrôle de gestion	26
Partenariats institutionnels	27
Economie circulaire et relations avec les structures d'insertion	27
4.2. Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres	27
<b>5. La gouvernance</b>	<b>28</b>
<b>6. Politique des ressources humaine</b>	<b>30</b>
6.1. Evolution de la dépense de 2018 à 2023 (masse salariale chargée)	30
6.2. Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires	30
6.3. Nouvelle bonification indiciaire	31
6.4. Heures supplémentaires	31
6.5. Avantages en nature (logement, repas, véhicules)	32
6.6 Structures des effectifs	33
6.7. Départs à la retraite	37
6.8. Evolution de carrière	38
6.9. Absentéisme	40
<b>7. Rapport sur la situation en matière d'égalité Femme-Homme</b>	<b>41</b>
<b>8. Rapport en matière de développement durable</b>	<b>41</b>
<b>9. Conclusion</b>	<b>41</b>



# 1. Introduction

## QU'EST-CE QU'EST LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ?

### **Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il a pour but :**

- D'informer le comité syndical de la situation économique, juridique et financière de l'établissement,
- D'éclairer les choix du comité syndical préalablement au vote du budget primitif,
- D'appréhender les différentes contraintes et opportunités qui pourront s'appliquer dans le cadre du fonctionnement de l'établissement,
- De prendre connaissance des projets envisagés par les délégués durant l'exercice à venir.

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce ROB est présenté par le Président au comité syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### **Le rapport doit présenter et détailler les thèmes suivants :**

- Les grandes orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et du temps de travail.

A toutes fins utiles, y sont intégrés les rapports sur l'égalité Femme-Homme et sur le développement durable. Ces derniers, intégrés dans ce document, seront délibérés en amont de la délibération relative au DOB.

## 2. Éléments de contexte économique

### 2.1. Perspectives de l'économie mondiale

Après la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la reprise mondiale demeure lente et inégale. Bien que l'économie ait fait preuve de résilience en 2023, la réouverture de certaines économies ayant provoqué un rebond et l'inflation ayant quelque peu diminué après avoir atteint un sommet en 2022, il est encore trop tôt pour se réjouir. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000-19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la mise à jour des perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023.

Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles. L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024.

Les prévisions ont cependant été révisées à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2023 et 0,6 point de pourcentage pour 2024, et l'inflation

ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays. <sup>(1)</sup>

### 2.2. Perspectives de l'économie française

En 2022, la croissance a été élevée (+2,5 %). Ce rythme reflète la poursuite du rebond économique en sortie de crise sanitaire. L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économiques et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont nettement baissé, le pic d'inflation est passé, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent. Le marché du travail continue d'être dynamique, et le taux de chômage est proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts. L'inflation baisserait légèrement en 2023, à +4,9 % en moyenne annuelle, après +5,2 % en 2022. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

En 2023, le solde public s'établirait à -4,9 % du PIB en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, le solde public poursuivrait son amélioration en s'établissant à 4,4 % du PIB, s'inscrivant dans l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois les crises passées. <sup>(2)</sup>

### 2.3. Loi de finances pour 2024

La loi de finances pour 2024 a été publiée le 28 décembre 2023 (DC n° 2023-862).

Les grandes orientations du budget prévoient notamment :

- L'investissement historique en faveur de la transition écologique, à hauteur de 10 milliards d'euros en 2024, pour la rénovation énergétique du bâti,

(1) Source : Rapport fonds monétaire international - Octobre 2023 - (2) Source : Rapport économique, social et financier 2024

(3) Source : Communiqué de presse du 28 décembre 2023 du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

la décarbonation des mobilités, la préservation des ressources naturelles, la transition énergétique, la compétitivité verte, le soutien aux projets des collectivités territoriales. Sur le volet fiscal, ce projet de loi de finances est aussi le plus vert de notre histoire avec le renforcement du malus écologique pour les véhicules polluants, la création d'un crédit d'impôt pour l'industrie verte et la sortie de dépenses fiscale néfastes à l'environnement comme celles bénéficiant au gazole non routier ;

- Le soutien aux services publics prioritaires tel que l'Education nationale, la justice, la police et les armées,
- Le renforcement de la lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques avec l'investissement dans les moyens humains dédiés au contrôle, le renforcement des dispositifs d'enquête et des sanctions plus lourdes contre les fraudeurs,
- Le soutien aux collectivités territoriales avec l'augmentation de plus de 1,75 milliards d'euros des différents versements de l'Etat aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions,
- La sortie progressive des dispositifs de crise avec 14 milliards d'euros d'économies permises par la baisse des prix de l'énergie et la stratégie gagnante de lutte contre l'inflation.<sup>(3)</sup>

## 2.4. Contexte relatif à l'industrie des déchets

Le passage à l'ECT a bouleversé nos habitudes de tri.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC), adoptée le 10 février 2020 introduit de nombreuses prescriptions réglementaires.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les communes françaises sont concernées par l'extension des consignes de tri. Désormais, le geste de tri est simplifié car tous les emballages et les papiers (hors hygiène) se trient. Le SMAV a donc organisé une vaste campagne de sensibilisation à destination de tous les usagers du territoire. Plus de 30 000 foyers ont été vus en porte à porte par nos animateurs. De nombreuses réunions publiques à destination des usagers et des élus ont été réalisées afin de garantir une parfaite compréhension des évolutions.

A la fin 2023, et par rapport à 2022, ce sont + 4 % de tonnage d'emballages collecté et à contrario, - 8 % d'ordures ménagères.

Pour les biodéchets, nous avons joué la prudence en confortant les outils déjà présents.

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs

biodéchets. Cette obligation ne signifie pas automatiquement la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte.

Depuis de nombreuses années, le SMAV encourage les habitants de son territoire à se doter de composteurs individuels qui permettent une réduction d'environ 30 à 40 % du volume de la poubelle grise d'ordures ménagères et de bénéficier d'un apport pour le jardin ou potager. Des composteurs, actuellement vendus 35 € (prix qui tient compte d'une subvention de 50 % pour le SMAV) sont disponibles dans nos 2 recycleries. 433 composteurs ont été vendus en 2023. Des actions promotionnelles auront lieu en 2024.

Comme autre solution, le SMAV propose la mise en place de sites de compostage collectif aux communes qui désirent s'impliquer. Celles-ci peuvent donc acquérir des composteurs au prix marché du SMAV. Un accompagnement technique sur le positionnement, le dimensionnement, l'installation et la formation des usagers et des référents peut être proposé. Il sera du rôle de la commune et des usagers de suivre et de faire vivre les sites dans le temps.

Enfin, le SELECTROM, outil de tri des ordures ménagères, permet déjà de sortir la fraction fermentescible des ordures ménagères. Ce produit est composté et vendu au monde agricole.

Dans ces périodes d'incertitudes réglementaires et normatives, le SMAV a souhaité s'appuyer sur ses outils. Les usagers doivent donc continuer à laisser la partie des biodéchets dans la poubelle grise.

Pour autant, le SMAV se prépare et se tient prêt à toute application législative et réglementaire différente. Un dossier de demande de subventions auprès du FOND VERT a d'ailleurs été déposé et validé à hauteur de plus d'1 M €.

Actionnaire d'EURAMETHA, le SMAV s'engage aussi dans la voie de l'énergie et conforte sa palette d'outils de l'économie circulaire des déchets (volets matière - énergie - réemploi).

D'autres idées et projets sont à l'étude. Ils permettront assurément de renforcer la ligne ENERGIE du SMAV tout en conservant notre volonté de gestion locale. Ainsi, le CSR (Combustible Solide de Récupération) pourrait constituer une ressource combustible locale soit pour un projet industriel soit pour des projets de réseaux de chaleur portés par nos EPCI.

Il est prévu de présenter l'ensemble des outils actuellement utilisés par notre Syndicat lors d'une journée « Portes Ouvertes » qui devrait avoir lieu en septembre 2024.

# 3. Situation financière de la collectivité

## 3.1. Chiffres clés du budget 2023

Le SMAV est un établissement public intercommunaire, administré directement par les élus des 3 territoires qui lui ont transféré la compétence du « service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » :

- La Communauté Urbaine d'Arras (CUA),
- La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA),
- La Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

Ces membres représentent 197 communes pour 71 226 ménages, soit 167 001 habitants (répartis entre 48 247 foyers pour la CUA, 12 261 foyers pour la CCCA, 10 718 foyers pour la CCSA).

Pour assurer la collecte des déchets ménagers, le SMAV déploie des moyens humains, matériels et technologiques de plus en plus ciblés :

- 19 équipes de collecte en porte à porte équipées de 25 véhicules et réparties sur 3 antennes,
- 295 points d'apports volontaires (PAV) pour la collecte sélective (CS), 376 PAV pour la collecte des ordures ménagères (OM), 270 PAV pour la collecte du verre et 552 colonnes à verre pour 6 chauffeurs équipés de camions-grue et multi-grue et 2 agents de ramassage des déchets aux abords des PAV et leur lavage extérieur,
- 141 bornes textiles réparties sur l'ensemble du territoire,

- 13 déchèteries.

La quantité moyenne de déchets produits par les ménages sur le territoire du SMAV est 453 kg (hors professionnels, hors gravats et remblais).

94.69 % des ordures ménagères résiduelles sont aujourd'hui valorisées grâce au Selectrom (Unité de pré-traitement mécano biologique).

La cotisation à l'habitant pour la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et la Communauté de Communes du Sud Artois fait l'objet d'une délibération votée en comité syndical.

### Les principaux chiffres sont les suivants :

- Coût aidé<sup>(1)</sup> 2022 : 144.32€

Le coût aidé est le coût restant à la charge du SMAV : ensemble des charges de structure (communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement etc.) qui affectent la gestion des déchets, déduction faites des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutien des sociétés agréées, aides diverses).

- 29 487 231.06€/ensemble des charges

- 177€/habitant

- 5 431 054€/déduction des produits

- 32.68€/habitant

## 3.2. Recettes de fonctionnement 2023

	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV	16 640 178,81	14 983 683,22	14 770 873,24	12 707 500,74	13 756 493,93
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 726 680,77	15 243 989,86	11 911 721,41	10 881 042,00	10 850 045,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 098,44	1,91	1,82	14 293,79	4 201,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 438,77	85 438,62	149 039,33	129 276,57	2 899 149,52
ATTENUATIONS DES CHARGES	618 256,02	796 939,67	1 034 906,05	632 813,60	425 069,26
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 092 652,81</b>	<b>31 110 053,28</b>	<b>27 866 541,85</b>	<b>24 364 926,70</b>	<b>27 934 959,38</b>
RECETTE D'ORDRE	202 742,72	202 742,72	202 742,72	202 742,72	224 542,21
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 295 395,53</b>	<b>31 312 796,00</b>	<b>28 069 284,57</b>	<b>24 567 669,42</b>	<b>28 159 501,59</b>
AFFECTATION N-1	1 870 978,47	575 760,11	2 487 684,00	3 049 593,00	4 018 999,00
<b>TOTAL</b>	<b>34 166 374,00</b>	<b>31 888 556,11</b>	<b>30 556 968,57</b>	<b>27 617 262,42</b>	<b>32 178 500,59</b>

Les 2 principales recettes réelles de fonctionnement pour le budget du SMAV sont d'une part la participation des membres à l'habitant (46%) et d'autre part les produits et ventes diverses (52%).

En 2023, un rééquilibrage entre les participations

des membres à l'habitant et la participation des membres au tonnage a été effectué pour suivre les préconisations du rapport CALIA.

Les produits et ventes diverses ont souffert de prix de reprise en forte baisse sur cette an-

(1) Modification de la formule de calcul suite aux préconisations du cabinet Calia pour la formalisation de la matrice ADEME 2021.

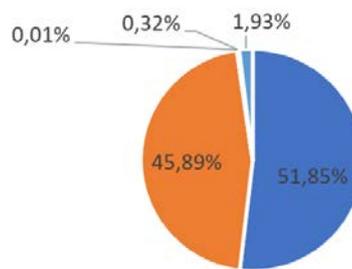
née (-900K€). Un groupement de revente avec le SYMEVAD laisse espérer des revenus meilleurs pour les années à venir.

Les soutiens des Eco-organismes ont été accrus en lien avec le passage à l'extension des consignes de tri (ECT).

A hauteur également d'environ 2% se trouvent les atténuations de charges et les produits exceptionnels (principalement des remboursements d'assurances à la suite de sinistres et des remboursements d'indemnités journalières).

Sur 2023, les Recettes Réelles de fonctionnement ont augmenté de 957K€.

### Répartition des Recettes Réelles 2023



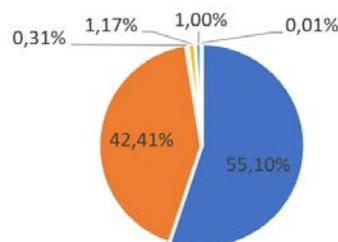
- PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- ATTENUATIONS DES CHARGES

### 3.3. Dépenses de fonctionnement 2023

	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 641 544,20	15 726 841,61	14 424 455,00	10 428 683,78	12 934 140,89
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 269 906,23	11 226 506,49	10 826 111,13	10 914 343,91	11 461 796,56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	82 999,54	81 668,36	91 898,33	66 865,16	63 178,55
CHARGES FINANCIERES	310 693,50	231 655,17	263 079,64	296 115,69	327 113,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	264 922,62	45 017,83	1 194 838,47	4 183,39	800 354,62
DOT AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 848,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 573 914,09</b>	<b>27 311 689,46</b>	<b>26 800 382,57</b>	<b>21 710 191,93</b>	<b>25 586 583,79</b>
DEPENSES D'ORDRE	2 506 680,00	2 506 680,00	2 506 680,00	2 510 558,33	2 855 443,09
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 080 594,09</b>	<b>29 818 369,46</b>	<b>29 307 062,57</b>	<b>24 220 750,26</b>	<b>28 442 026,88</b>

Le premier poste de dépenses concerne les charges à caractère général qui représentent 55% des dépenses réelles du SMAV. En 2023, ce chapitre a diminué de 1.1M€ suite à plusieurs facteurs : mise en place d'un guide interne de la commande publique, suivi quotidien des bons de commandes, vérification de toutes les factures, optimisation des recettes etc. et à la baisse des tonnages passant de 15.7M€ à 14.6M€, et ce malgré une inflation de 4.9% et une hausse de la TGAP.

### Répartition des Dépenses Réelles



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DOT AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les charges de personnel s'élèvent à 42.4% (en hausse de 43K€ par rapport à 2022 en lien avec la hausse du point d'indice et de la GIPA).

Les charges exceptionnelles, financières et autres charges de gestion courante représentent 2.5% des dépenses réelles de fonctionnement. Concernant les charges financières, le SMAV a subi une hausse de 80K€ liée à la hausse des taux pour ses 3 emprunts à taux variable.

### 3.4. Résultat comptable du budget en €

	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020
Résultat de l'exercice en fonctionnement	3 214 801,44	1 634 933	-1 237 778	346 920
Résultat de l'exercice en Investissement (RAR Inclus)	-1 505 943,47	191 765	-1 021 672	-284 930
Résultat de l'exercice	1 708 857,97	1 826 698	-2 259 450	61 990

### 3.5. Evolution de l'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts et exceptionnelles).

L'épargne brute correspond à la différence entre

les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la situation réelle de la collectivité à la fin de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette (capital).

	2023	2022	2021	2020	2019
Epargne de gestion	5 994 764	3 989 598	2 375 038	2 825 757	576 694
Epargne brute	5 518 739	3 798 364	1 066 159	2 654 735	2 348 376
Epargne nette	3 140 179	1 716 260	-1 297 889	552 721	320 296

### 3.6. Principaux investissements 2023 en €

Types de dépenses	Mandaté	Reports	Total	%
Constructions	302 436	0	302 436	19,62%
Immobilisations corporelles	1 111 176	9 865	1 121 041	72,73%
Immobilisation incorporelles	55 578	4 614	60 192	3,91%
Immobilisation financières	57 630		57 630	3,74%
<b>Total des investissements 2023</b>	<b>1 526 820</b>	<b>14 479</b>	<b>1 541 299</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux investissements 2023 de construction et d'immobilisations corporelles se détaillent de la manière suivante :

- 302K€ pour la fin des travaux de la déchèterie d'Avesnes-le-Comte ouverte en juin,
- 1.1M€ d'immobilisations corporelles :
- 383K€ de travaux d'accès en déchèterie
- 221K€ de bacs de collecte,
- 70K€ de grosses réparations sur les BOM,
- 138.5K€ pour l'achat du RDC de Fleming,
- 115.5K€ pour l'acquisition d'une chargeuse pour

la plateforme de compostage.

Ces derniers achats s'inscrivent dans une volonté de privilégier l'achat à la location afin d'économiser des frais sur les années futures d'une part, et de récupérer le FCTVA d'autre part.

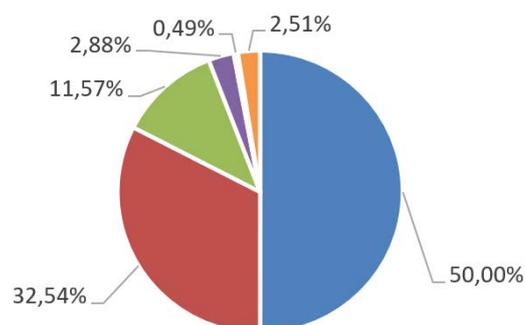
Les immobilisations incorporelles sont en grande partie les logiciels pour le contrôle d'accès et la géolocalisation de la flotte.

Enfin les immobilisations financières concernent les participations du SMAV dans Eurametha.

### 3.7. Gestion de la dette du budget

La dette du SMAV est composée de 16 emprunts pour un Capital Restant Dû (CRD) de 14.9M répartis ainsi :

- 3 au Crédit Agricole pour un CRD de 1 736 261.07€
- 1 à Arkea pour un CRD de 432 460€
- 1 à la Caisse d'Epargne pour un CRD de 73 334.34€
- 1 au Crédit Foncier pour un CRD de 376 226.69€
- 5 à la SFIL pour un CRD de 7 502 350€
- 5 à la Banque Postale pour un CRD de 4 882 769€



■ SFIL ■ BANQUE POSTALE ■ CREDIT AGRICOLE  
 ■ ARKEA ■ CE ■ CREDIT FONCIER

Evolution de la Capacité de désendettement du SMAV 2019-2022					
	2023	2022	2021	2020	2019
CRD au 31/12	15 010 068	17 392 119	17 711 237	18 994 135	20 015 000
Epargne brute	5 222 204,80	3 938 869,92	1 066 159,28	2 654 734,77	2 348 375,59
Capacité de Désendettement en année	2,87	4,42	16,61	7,15	8,52

Cinq prêts se termineront en 2025 et quatre en 2026 soit plus de la moitié des emprunts actuels avec une extinction complète en 2037.

Remboursement CAPITAL + INTERETS*	Montant**
2023	2 681 633,08 €
2024	2 712 123,58 €
2025	2 438 128,79 €
2026	1 850 374,53 €
2027	1 225 880,69 €
2028	1 121 861,58 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2023.

### 3.8. Provisions pour risques

En 2023, une provision pour dépréciation d'actif (créances de plus de 2 ans) a été réalisée pour la Créance « Mercier Frédéric » pour un montant de 20% de la créance soit 3 848€. La créance initiale était de 19 963.60€ en 2015 et elle est actuellement de 13.753.03€. Un délai a été accordé par la Trésorerie pour un montant de 100€ par mois.

En 2022, le tribunal Administratif de Lille a accordé au SMAV le droit à avoir accès au FCTVA pour un montant de 819 251.06€. Les services préfectoraux ont fait appel et le SMAV est en attente de la décision de la Cour d'Appel de Douai.

Aucune provision n'a été réalisée dans le cadre de l'accident du 17 juin 2022, dans la mesure où le SMAV n'a pas encore été cité dans cette affaire.

\* Intérêts estimés pour les taux variables.\*\* Sous réserve de nouvel emprunt

# 4. Orientations budgétaires 2024

## 4.1. Orientations budgétaires par compétences

### PÔLE EXPLOITATION

#### La collecte en porte à porte

En 2023, nous sommes dans la continuité du travail qui a débuté en avril 2022, à savoir l'équilibrage et la sécurisation des circuits. Le dossier de la validation des circuits est en cours de traitement passant ainsi de 10% à 46% de circuits publiés et sécurisés dans le logiciel easy collecte entre le 1er avril 2023 et le 31 décembre 2023.

Un travail d'optimisation a été mené sur les circuits de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avec le rapatriement de 10 secteurs sur l'antenne d'Arras. Cette opération a entraîné une modification de 21 circuits afin d'équilibrer la charge et le temps de travail sur l'ensemble des équipes.

A la suite de l'évènement tragique survenu en juin 2022, la collecte met l'accent sur la sécurité en

intégrant en phase de test des outils permettant d'aider le chauffeur dans son environnement de travail avec des capteurs de détection de mouvement et collision sur le véhicule ainsi qu'un système de caméra à 360°.

En 2024, la collecte des déchets en porte à porte se fera toujours au départ des trois antennes (Arras, Riencourt et Avesnes) avec trois flux collectés (ordures ménagères, emballages ménagers et verre) :

- Antenne d'Arras avec 9 départs le matin et 6 l'après-midi,
- Antenne d'Avesnes avec 2 départs le matin et 2 l'après-midi,
- Antenne de Riencourt avec 2 départs le matin et 1 l'après-midi.

#### Tonnages collectés en 2023 et projection 2024

EPCI COLLECTE OM	Tonnages en 2021	Tonnages en 2022	Tonnages 2023	Tonnages projection 2024
CUA	25689,9 T	24355,44 T	22650,35 T	22600 T
CCCA	7381,26 T	6458,73 T	5795,48 T	5700 T
CCSA	6976,14 T	6471,48 T	5718,97 T	5700 T
<b>TOTAL</b>	<b>40047,3 T</b>	<b>37285,65 T</b>	<b>34,16480 T</b>	<b>34000 T</b>
EPCI COLLECTE CS	Tonnages en 2021	Tonnages en 2022	Tonnages 2023	Tonnages projection 2024
CUA	6449,78 T	6226,91 T	6407,62 T	6500 T
CCCA	1896,98 T	1812,12 T	1862,86 T	1900 T
CCSA	1593,74 T	1466,68 T	1509,52 T	1600 T
<b>TOTAL</b>	<b>9940,5 T</b>	<b>9505,71 T</b>	<b>9780 T</b>	<b>10000 T</b>

#### Perspectives budgétaires 2024 & projets

Parmi les principales sollicitations pour 2024, on retrouve la fourniture de petits équipements, la location de bennes à ordures ménagères en cas de panne immobilisante, la convention avec l'association AIR. Cette convention permet à l'asso-

ciation AIR de collecter les encombrants aux domiciles des habitants de la CCSA (base de 2€ par habitant). Une réflexion est en cours sur le renouvellement de la convention en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

## La collecte des professionnels

Le service est composé d'un manager et de 16 agents dont 2 commerciaux pour la relation clientèle, le suivi des données pour le professionnel avec souscription d'un contrat si nécessaire selon les modalités de collecte.

La flotte est constituée de 3 véhicules avec cabine basse pour un travail posté avec 2 départs le matin et 2 départs l'après-midi.

Ce service gère la collecte des déchets chez le professionnel en ordures ménagères et en cartons. Les professionnels représentent 800 contrats payants pour 3 618 références connues sur notre territoire soit 22%.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets

Le service a vocation à développer rapidement certaines activités sous réserve de validation politique.

L'objectif pour l'année 2024 est doubler les prestations payantes.

Un travail d'optimisation des circuits sera finalisé en avril 2024 ce qui permettra d'avoir une cohérence géographique et d'enlever de nombreux professionnels actuellement collectés en porte à porte.

Ainsi, pourraient être envisager les actions suivantes :

- Recensement plus exhaustif et précis des professionnels du territoire et optimisation de la gestion des impayés,
- Diminution du seuil de gratuité pour les ordures ménagères à 770l par semaine,
- Evolution des tarifs pour 2024 à hauteur de 5% délibérée en décembre 2023,
- Réflexion sur la mise en place d'une collecte des déchets alimentaires (Biodéchets),
- Développement d'un outil de mobilité pour les commerciaux.

Parmi les principales sollicitations pour 2024, on retrouve la fourniture de petits équipements et l'achat d'une tablette permettant la mise à jour du fichier client sur le terrain.

## Les déchèteries

Le SMAV compte 13 déchèteries sur son territoire : 12 déchèteries pour les particuliers, Une déchèterie pour l'accueil exclusif des professionnels.

L'effectif est de 44 agents en moyenne.

Les plages d'ouvertures des déchèteries ont été optimisées en 2023 afin d'augmenter les heures d'accessibilité aux usagers d'une part et de permettre aux agents de bénéficier de weekend de repos d'autre part.

Après avoir amélioré les conditions d'accès dans nos déchèteries, la mise en place du contrôle d'accès a pour but de n'autoriser l'accès à ces sites qu'aux seuls habitants du territoire, seuls contributeurs des services du SMAV à travers la TEOM.

Dans un contexte où l'ensemble des charges liées aux déchets augmentent (transport, traitement, mises aux normes des sites, ...) et où les collectivités voisines appliquent des restrictions d'accès à leurs déchèteries, il était important que le SMAV contrôle également ses dépôts de matières et de déchets.

Depuis le 2 janvier 2024, l'accès aux déchèteries se fait obligatoirement sur présentation du Pass'Déchets ou d'un justificatif de domicile.

A compter du 4 mars 2024, seul le Pass'Déchets sera valable.

Au 28 janvier 2024, il y avait 43 321 Pass'Déchets actifs, soit plus de 60 % de foyers équipés (58 % sur la CUA, 65 % sur la CCSA, 68 % sur la CCCA).

Le système mis en place sera progressivement amélioré pour ainsi faciliter le passage de nos citoyens dans les déchèteries.

<b>ACHICOURT AVESNES LE C. BAPAUME DAINVILLE MAROEUIL ST-LAURENT B.</b>	<b>Accueil du public horaires d'hiver :</b> - Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Le dimanche de 8h à 12h30 (fermeture des accès à 12h15)
	<b>Accueil du public horaires d'été :</b> - Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h - Le dimanche de 8h à 12h30 (fermeture des accès à 12h15)

*La déchèterie de St Laurent B. côté professionnels est fermée le dimanche.*

<b>AUBIGNY EN A. BAILLEUL-SIRE-B. BERTINCOURT BUCQUOY CROISILLES RIVIÈRE</b>	<b>Accueil du public horaires d'hiver :</b> - Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 - Mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
	<b>Accueil du public horaires d'été :</b> - Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h - Mardi et jeudi de 13h30 à 19h

*Fermeture les lundis et dimanches.*

### **Perspectives budgétaires 2024 & projets**

Il est proposé de reconduire les deux conventions existantes avec Ternois Com et le SMIRTOM en tenant compte d'ajustements qu'il conviendra de renouveler ou non au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les principales dépenses à prévoir sur 2024 seront les consommables « amiante » et les contrats de prestation de service (Déclassement de matières, transport des bennes, curage et nettoyage régulier des colonnes de réception des huiles usagées etc.) d'une part et les marchés de reprises des déchets à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'autre part.

### **Le transport des bennes de déchèterie**

L'effectif se compose d'un manager, de 10 chauffeurs en période basse et 11 chauffeurs en période haute.

Les principales activités du service portent sur l'évacuation des bennes de matières collectées en déchèteries et la mise à disposition de bennes aux communes.

Les principales dotations du service sont de 7 camions ampliroll en contrat de location lesquels seront remplacés par des véhicules neufs avant le 1er janvier 2025 et ce conformément au marché attribué en 2023.

### **Perspectives budgétaires 2024 & projets**

Les camions pourraient être équipés de la solution CLS (Navigation embarquée). Cette dernière permettra de faire le lien entre l'accueil des déchets en déchèteries et la gestion des évacuations-transport. Les camions pourraient être également pourvus d'une géolocalisation en direct, laquelle permettrait d'optimiser le transport des bennes. Une solution temporaire pourra être développée en lien avec le service SIG qui reprendrait l'activité par chauffeur.

### **Le transport des flux par camions semi-remorques**

Cette activité est assurée par 4 chauffeurs et un manager.

Les missions du service consistent à transporter en masse les déchets ou fractions de déchets du SMAV vers les exutoires finaux. Les transports sont réalisés en régie mais également par appel à de la sous-traitance. En interne, 1 665 rotations ont été réalisées représentant 31 316.20 tonnes.

Les prestations externalisées de transport sont les principales dépenses du service. Elles représentent au 31 décembre 2023, 42 445.42 tonnes et comptabilisent 2 292 rotations.

### **Perspectives budgétaires 2024 & projets**

Il conviendra d'optimiser les choix d'externalisation ou non selon les matières transportées et ce

après avoir régulariser les marchés de transport en 2023.

### **Le centre de valorisation multi filières (CVM) et le centre de transfert des emballages ménagers (ancien CDT)**

Cette activité est assurée par 2 conducteurs d'engins et un manager.

L'activité principale du centre de transfert des emballages ménagers est le chargement des semi-remorques.

L'activité du CVM comprend essentiellement le chargement des encombrants, du plâtre, des ordures ménagères (qui ne partent pas au SELECTROM) et du verre.

#### **Chargements réalisés sur les 2 sites en 2023 :**

MATIERE	NB DE CHARGEMENTS
ENCOMBRANT	377
OM	285
PLATRE	45
VERRE	238
Collecte sélective du centre de transfert	832
CARTON du centre de transfert	90
<b>TOTAL</b>	<b>1867</b>

### **Perspectives budgétaires 2024 & projets**

L'activité et le nombre de chargement baisseront en 2024 en raison de l'arrêt de l'activité du tri et de la mise en balle du carton. Un contrat avec une société extérieure a été signé avec une date de démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Les plateformes de compostage**

Cette activité se répartit actuellement sur deux sites :

- Le site de compostage des végétaux situé rue Volta à Tilloy-Lès-Mofflaines,
- Le site de Riencourt-Lès-Bapaume pour la maturation de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui sort du Selectrom.

#### **Site de Tilloy-Lès-Mofflaines :**

L'activité consiste à traiter, broyer et cribler le déchet vert. Une activité de transit sur le bois collecté en déchèteries est également effectuée.

Le service est composé de 2 agents, 2 chargeuses, 1 broyeur et 1 cribleur.

#### **Tonnages entrants en 2023 :**

Apports / projection fin 2023	Tonnages
Végétaux	18 908 T
Bois	4 322 T

**Tonnages sortants en 2023 :**

Exports / projection fin 2023	Tonnages
Végétaux compost	7 660 T
Bois	4 211 T
Refus de broyage criblage	3 704 T

La tarification et la méthodologie de vente du compost de végétaux ont été revues en 2023 : Un tarif unique de 8€ la tonne (par enlèvement minimum de 10 tonnes),  
La suppression de la dégressivité du tarif à la tonne.

**Site de Riencourt-Lès-Bapaume :**

L'activité essentielle est le délestage et le transfert des ordures ménagères, de la collecte sélective et des végétaux des déchèteries de la CCSA. L'activité de compost est également réalisée.  
Le service est composé d'un agent et d'une chargeuse.

**Tonnages entrants en 2023 :**

Apports / projection fin 2023	Tonnages
Végétaux	470 T
CS	1 298 T
OM	4 739 T

La tarification et la méthodologie de vente du compost ont été revues en 2023 :  
- Un tarif unique de 6€ la tonne (par enlèvement minimum de 10 tonnes),  
- La suppression de la dégressivité du tarif à la tonne.

**Tonnages sortants en 2023 :**

Exports / projection fin 2023	Tonnages
Végétaux	x
CS	1 098 T
OM	4 739 T
COMPOST (provenant du SELECTROM)	6 368 T

**Perspectives budgétaires 2024 & projets**

Les perspectives pour 2024 devraient rester inchangées.



## La collecte et la gestion des points d'apports volontaires

L'effectif de ce service est de 1 manager, 1 agent référent collecte et entretien des points d'apports volontaires, 4 chauffeurs, 1 chauffeur polyvalent et 2 agents pour l'entretien des sites PAV.

### Tonnage et kilométrage par EPCI en 2023

CUA	PAV Levés	Poids	Km Parcours	Poids/PAV
OM	16 048	4 969,42	19 509	0,31
CS	8 750	903,10	13 767	0,10
Verre	5 702	3 812,98	25 201	0,66

CCSA	PAV Levés	Poids	Km Parcours	Poids/PAV
OM	513	164,08	1044	0,32
CS	242	29,74	1097	0,12
Verre	1 895	1 128,40	13 694	0,59

CCCA	PAV Levés	Poids	Km Parcours	Poids/PAV
OM	0	0	0	0
CS	0	0	0	0
Verre	1553	1387,25	21080	0,89

### Tonnage et kilométrage/ projection par EPCI en 2024

CUA	PAV Levés	Poids	Km Parcours
OM	17000	5500	21000
CS	9000	1000	15000
Verre	5800	3900	25500

CCSA	PAV Levés	Poids	Km Parcours
OM	600	200	1800
CS	400	30	1200
Verre	1900	10500	14000

CCCA	PAV Levés	Poids	Km Parcours
OM	0	0	0
CS	0	0	0
Verre	1800	1300	22000

## Le garage et magasin

Le service garage se compose actuellement de 6 agents : 1 référent atelier, 1 électrotechnicien qui supplée également le référent d'atelier, 1 mécanicien VL, 2 mécaniciens PL et 1 agent de nettoyage et graissage des véhicules.

Le service magasin se compose de 2 agents : 1 référent magasin et 1 personne dédiée à la saisie (mobilité réduite).

Un agent est, également, mis à disposition du magasin et du garage pour le convoyage, l'entretien et divers selon les contraintes médicales.

Le garage entretient les véhicules roulants du SMAV et de la CUA (flottante légère). Le parc entretenu se décompose de 249 véhicules : 117 pour le SMAV et 132 pour la CUA.

Sur l'année 2023, ce sont 1 819 ordres de réparations, tous services et tous véhicules confondus qui ont été réalisés. Dans le cadre de la convention avec la CUA, la facturation du SMAV à cet EPCI s'est élevé à 154 754.40 € en 2023.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets

Les perspectives d'améliorations à venir pourraient porter sur la géolocalisation des camions, le déploiement de capteurs de remplissage, l'uniformisation des colonnes à verre sur le territoire, l'investissement en ampli roll 32 tonnes avec benne en aluminium (structure plus légère) et le renforcement de la sécurité des chauffeurs travaillant sur un poste isolé.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets – Partie garage

Les préconisations de l'enquête administrative suite à l'accident de juin 2022 consistent en l'installation de radars 360° et de pesées embarquées sur les camions de collecte.

Les mécaniciens sont inscrits pour 2024 aux formations obligatoires pour la réparation des véhicules fonctionnant au gaz.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets – Partie magasin

En 2023, la principale dépense de ce service concernait l'achat de quincaillerie, consommables d'hygiène et produits d'entretien.

Le magasin traite les besoins des services en général. Cette activité ne gère plus les dépenses liées aux EPI, ni aux fournitures administratives. Ces deux points pourraient être réintégrés en 2024 dans l'organisation et le budget par la création d'un magasin centralisateur avec un recensement complet de l'état de l'actif et des stocks.

## Le suivi réglementaire des sites du SMAV (dispositions en lien avec la réglementation sur les installations classées)

Pour mener à bien ses missions de collecte et de valorisation des déchets, le SMAV dispose d'outils soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les ICPE sont des installations pouvant présenter des dangers ou des nuisances pour les riverains, et l'environnement. Elles sont régies par une nomenclature qui détermine leur régime de classement :

- Le régime de déclaration : il concerne les activités les moins dangereuses et les moins polluantes.
- Le régime d'enregistrement : c'est une autorité simplifiée.
- Le régime d'autorisation : il concerne les installations comportant les risques les plus élevés.

Installations	Régime de classement
Centre de compostage des déchets verts de Tilloy	Autorisation
Centre de compostage de la FFOM de Rencourt	Enregistrement
Déchèterie d'Achicourt	Enregistrement
Déchèterie d'Aubigny En Artois	Enregistrement
Déchèterie d'Avesnes Le Comte	Enregistrement
Déchèterie de Bailleul Sire Berthoult	Déclaration
Déchèterie de Bapaume	Enregistrement
Déchèterie de Bertincourt	Déclaration
Déchèterie de Bucquoy	Enregistrement
Déchèterie de Croisilles	Enregistrement
Déchèterie de Dainville	Enregistrement
Déchèterie de Maroeuil	Déclaration
Déchèterie de Rivière	Enregistrement
Déchèterie de Saint-Laurent Blangy	Autorisation
Centre de transfert des emballages ménagers	Autorisation
Centre de Valorisation Multi filières	Déclaration
Selectrom	Autorisation
Décharge d'Avesnes le Comte	En cessation d'activité et surveillance

### Visites d'inspection

Plusieurs visites d'inspection ont été effectuées ces dernières années par la DREAL.

#### Déchèterie d'Aubigny-en-Artois

Une visite d'inspection de la déchèterie d'Aubigny-en-Artois a eu lieu le 24/07/2021. Celle-ci a abouti à une mise en demeure le 21/12/2021.

Les non-conformités restant à solutionner sont :

Le non-respect du volume de rétention des eaux en cas d'incendie (120 m<sup>3</sup>) et l'absence d'étan-

chéité de la plateforme. L'ensemble des bordures de la déchèterie a été réparée sur lors des travaux de contrôle d'accès réalisés cet été 2023, cependant la déchèterie ne peut retensionner à même la plateforme que 60 m<sup>3</sup> d'eau en cas d'incendie.

Le dimensionnement du site ne permet pas de contenir le flot de véhicules lors des fortes affluences perturbant la circulation sur la voie publique.

Une réflexion sera à mener sur le devenir de cette déchèterie.

#### Déchèterie de Bailleul-Sir-Berthoult

Une visite d'inspection de la déchèterie de Bailleul-Sir-Berthoult a eu lieu le 23/02/2022, qui a abouti à une mise en demeure le 11/07/2022, elle-même abrogée le 11/07/2023 suite aux régularisations effectuées par les services.

#### Plateforme de compostage des déchets verts de Tilloy-Lès-Mofflaines

Une visite d'inspection de la plateforme de Tilloy a eu lieu suite à l'incendie du 16/10/2022, ayant abouti à une mise en demeure le 11/01/2023. Cette mise en demeure a été abrogée le 22/03/2023 suite aux régularisations effectuées par les services.

#### Déchèterie de Rivière

Une visite d'inspection a eu lieu le 12/07/2023 à la déchèterie de Rivière. Celle-ci n'a révélé aucune non-conformité majeure.

#### Selectrom

Afin de lever la mise en demeure datant du 06/12/2021, une visite d'inspection a eu lieu le 14/03/2023. Cette mise en demeure fut levée avec le confinement du réseau d'effluents peu chargés pour lesquels les paramètres des rejets n'étaient pas conformes aux valeurs seuils de la convention de déversement. Ces effluents sont maintenant traités en externe.

Une nouvelle mise en demeure a par ailleurs été notifiée au SMAV en date du 26/05/2023 concernant le dépôt en préfecture d'un dossier de réexamen relatif aux meilleures techniques disponibles au titre de la Directive IED. Ce dossier mis à jour par le Bureau Veritas sous la supervision de l'exploitant SUEZ a été déposé en préfecture le 09/11/2023.

#### Perspectives budgétaires 2024 & projets

La direction de l'exploitation prévoit en 2024 de continuer le suivi administratif et réglementaire des ICPE.

Ces contrôles et interventions vont se répartir sur l'intégralité des sites repris dans le tableau précédent. Les prévisions budgétaires seront soumises pour avis des élus.

## Cessation d'activité de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-Le-Comte

Située route de Barly à Avesnes-Le-Comte, celle-ci a fermé ses portes aux usagers le 03/06/2023.

Placée sous le régime ICPE de l'enregistrement, sa cessation d'activité va devoir être actée prochainement. Pour cela, la procédure comprend :

- Sa mise à l'arrêt définitif,
- La mise en sécurité de cette dernière,
- La détermination de son usage futur,
- La réhabilitation et la remise en état du site.

La communauté de communes des Campagnes de l'Artois pourrait se positionner pour l'acquisition du terrain.

## La décharge d'Avesnes Le Comte

En exploitation jusqu'en septembre 2000, la décharge d'Avesnes Le Comte s'étend sur les communes d'Avesnes le Comte et de Noyelle-Vion. Elle a accueilli les déchets des 79 communes du SMRA, pour un tonnage global de déchets stockés estimé entre 180.000 et 255.000 tonnes pour l'ensemble de la durée d'exploitation. La gestion de la décharge a été transférée au SMAV le 1er janvier 2014, lors du transfert des actifs du SMRA.

A ce jour, celle-ci est laissée à l'abandon et il sera nécessaire de reprendre le programme de surveillance du site comme demandé dans l'arrêté préfectoral de prescription complémentaire du 19 novembre 2002.

## Le Selectrom

En 2024, des dépenses d'ordre réglementaire et de maintien de l'outil en état de fonctionner seront à prévoir. En effet, après 6 années d'exploitation, le remplacement du biofiltre et la remise en état du motoréducteur du BRS seront nécessaires.

Le biofiltre est un procédé de traitement de l'air qui se compose de matériaux filtrant en bois de résineux colonisés par des micro-organismes qui soumettent les polluants contenus dans l'air à une dégradation biologique afin d'être épurée.

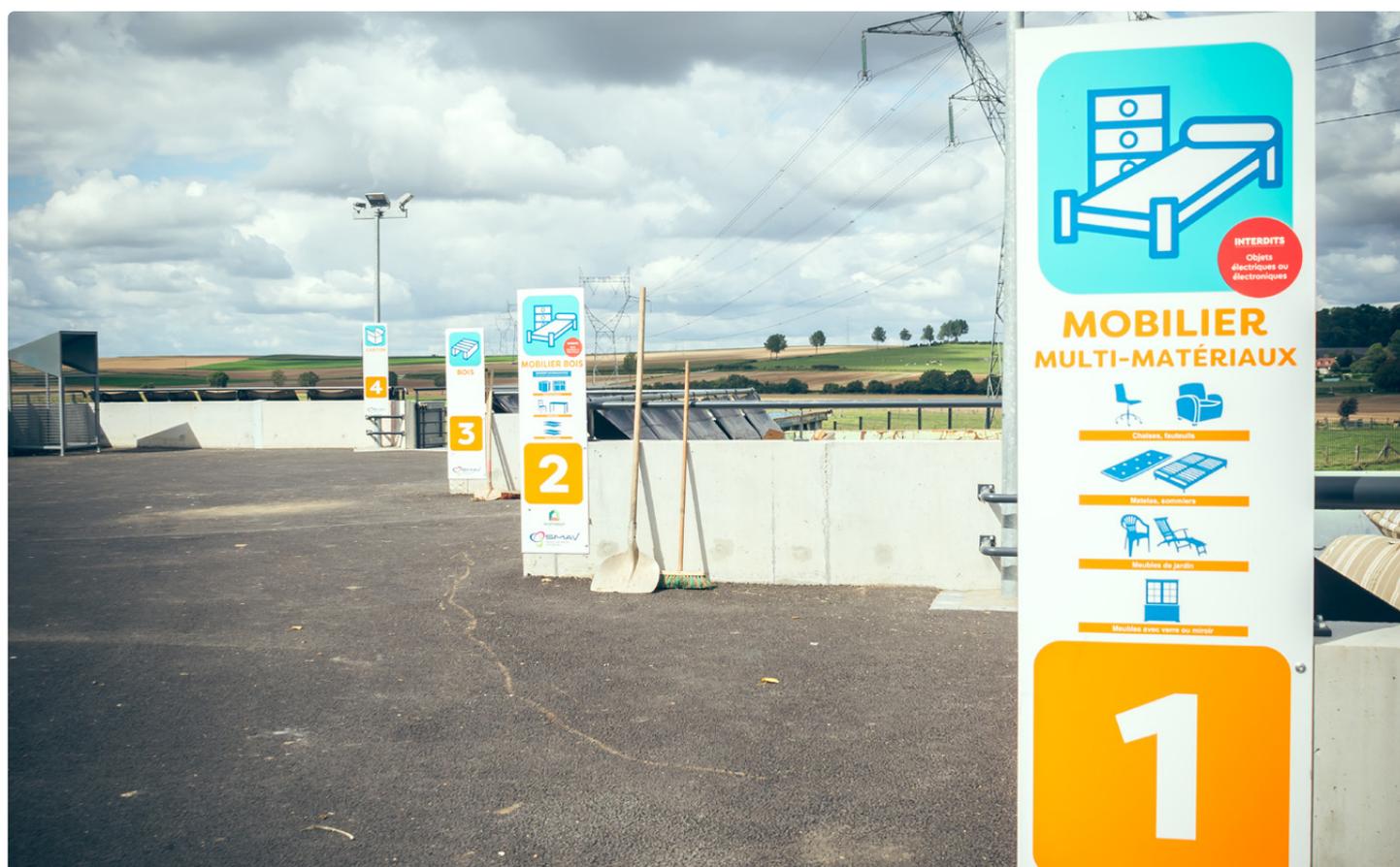
Les roulements du motoréducteur permettent d'entraîner le tube de préfermentation (BRS).

Ces dépenses s'élèveront approximativement à 200 000 € HT.

Un avenant au contrat d'exploitation du Selectrom a été signé avec Suez pour la période du 1er février 2024 au 31 mai 2025.

Afin d'anticiper la fin du marché d'exploitation du Selectrom, deux études seront lancées prochainement ayant pour objet :

- Accompagnement pour l'audit : Process de fin de contrat du Selectrom,
- Etude de faisabilité de l'exploitation du Selectrom en régie.



### L'entretien du patrimoine

Le service composé d'un responsable et de 7 agents apporte ses compétences, prestations et services sur les domaines suivants :

- Entretien, réparation et aménagements des locaux du SMAV,
- Entretien et réparation des PAV,
- Entretien et réparation des bennes Ampliroll (bennes des déchèteries),
- Gestion technique des 2 recycleries,
- Porte et suit le contrat d'entretien des espaces verts.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets

Il est proposé, en 2024, les projets suivants :

- Réflexion sur une déchèterie mobile sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- Mise en place de pesées pour l'entrant et le sortant en recycleries,
- Réhabilitation de 2 bungalows,
- Campagne de nettoyage préventif des points d'apports volontaires en priorisant les plus anciens,
- Déplacement des modules bétons de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-le-Comte à la déchèterie de Bertincourt.

### Les travaux et suivi des sites du SMAV

Les 2 agents en charge de ces activités sont attachés à la direction études et travaux.

Au titre de l'année 2023, les activités se sont réparties de la manière suivante :

#### En investissement :

##### Nouvelle déchèterie d'Avesnes-le-Comte

Les travaux de construction de la déchèterie se sont terminés en avril 2023 pour un montant global de 1 369 405 € HT.

La somme de l'opération inclut les différentes études, l'achat du terrain, les raccordements aux différents réseaux, la construction, la maîtrise d'œuvre et les travaux en régie.

##### Travaux d'aménagements dans 10 déchèteries suite à la mise en place du contrôle d'accès pour un montant global de 230 000 € HT :

- Travaux de VRD réalisés par l'entreprise SOTRAIX de la mi-juin à la fin août 2023.
- Travaux de remise en conformité des sites réalisés en régie.
- Achat de la partie rez-de-chaussée des modules COUGNAUD du service de collecte d'Arras pour un montant de 138 437 € HT. L'étage R+1 sera acheté début 2024.

#### En fonctionnement :

- Gestion et suivi des consommations d'eau,

- Gestion et suivi des consommations électriques et gaz,
- Gestion préventive et curative pour la dératisation des sites,
- Gestion des contrôles périodiques des bâtiments, des moyens de lutte contre l'incendie et des ponts bascules,
- Réparations suite aux sinistres,
- Entretien des réseaux et débourbeurs,
- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie,
- Entretien préventif et curatif des différents sites du SMAV.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets

#### En investissement :

Ce service ayant des missions transversales, les propositions de travaux sont reprises par ailleurs, et notamment dans le PPI qui sera soumis à l'approbation des élus.

Le PPI retracera l'ensemble des investissements à venir après validation des élus.

#### En fonctionnement :

Des prestations complémentaires seront rajoutées afin d'être en conformité avec le code de la commande publique :

- Contrat pour la maintenance des portes sectionnelles et portails motorisés,
- Contrat pour la maintenance et l'entretien périodique des climatisations et de la chaudière gaz,
- Lancement d'un marché curage des réseaux, bassins et le pompage des cuves à huile,
- Entretien du broyeur et du crible de la plateforme de compostage de Tilloy-Lès-Mofflaines,
- Remise en état des sites suite au contrôle réglementaire,
- Réparation de la presse à balles,
- Achat de petit équipement pour l'entretien courant (palpeurs, télécommandes etc.).

### L'informatique

Le service informatique est actuellement composé d'un agent. Les activités du service se concentrent sur :

- Installation, maintenance et évolution du parc informatique et des périphériques : 40 serveurs, 90 postes, imprimantes,
- Installation, administration, maintenance et développement des systèmes Windows et Linux,
- Développement et supervision du réseau,
- Câblage réseau,
- Développement et installation IOT : sondes température, PAV, compteurs déchèteries,
- Gestion des contrôles d'accès,
- Interconnexions des sites distants,
- Téléphonie mobile et fixe,
- Veille technologique,

### **Perspectives budgétaires 2024 & projets**

Ce service ayant des missions transversales, les propositions de travaux sont reprises par ailleurs, et notamment dans le PPI qui sera soumis à l'approbation des élus.

## **PÔLE PERFORMANCE & ECOCITOYENNETE**

### **Missions transversales de l'activité performance et perspectives 2024**

La mise en place des différents volets du projet « numérisation » représentera l'objectif majeur sur les 12 prochains mois :

La centralisation des données liées à nos clients (usagers, professionnels...) dans une base de données unique pour tous les services du SMAV ;

L'aide à la navigation embarquée et les remontées des indicateurs métiers ;

Le suivi du contrôle d'accès dans les déchèteries ;

La mise à disposition d'outils cartographiques et indicateurs métiers en mobilité.

Le pôle performance met en œuvre les outils et accompagne les utilisateurs.

### **Analyses et objectifs (performances)**

Afin d'obtenir le soutien de transition de CITEO, le SMAV doit montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri par l'intermédiaire des critères du contrat d'objectifs dont le respect conditionne le versement de tout ou partie du soutien à la transition.

### **Missions (conseillère prévention)**

- Concevoir, gérer, appliquer et faire vivre la politique HSE ;
- Définir et porter la mise en œuvre de la prévention et coordonner les actions des acteurs de la prévention.

### **Missions de l'activité éco-citoyenneté**

Les animateurs informent et incitent les habitants à trier correctement leurs déchets. Ils font le lien avec les différents services (pré-collecte, collecte, N° vert). Ils mènent une politique de communication de proximité qui s'adresse à un public divers. Ils animent les stands et font de la pédagogie. Ils réalisent les états de lieux. Pour 2023, la commande des élus était de continuer la sensibilisation des usagers aux consignes de tri suite à l'ouverture de celles-ci début 2023.

La démarche de sensibilisation de 35 000 foyers dans le cadre de l'ECT s'est poursuivie par le contrôle et la sensibilisation de plus de 6 000 foyers, la distribution de 1 299 avis de passages et 1 689 mémo-tri en habitat pavillonnaire. 1 200 foyers ont été rencontrés ou sensibilisés par une communication en boîte à lettres.

Il pourrait être envisagé de revoir notre solution de téléphonie fixe et mobile en lien avec notre partenaire la Fibre Numérique 59/62.

Ont été également mis en place :

- Un contrôle des 524 refus signalés par le service de collecte ;
- 22 animations scolaires pour 520 élèves de CE2 ;
- 16 stands multithématiques pour 1095 personnes rencontrées ;
- 3 réunions publiques effectuées, 81 personnes rencontrées avec 57 foyers représentés ;
- 12 stands et animations sur le compostage, 286 personnes rencontrées et 153 enfants avec environ 192 foyers représentés ;
- 3 formations tri et/ou compostage réalisées, 65 salariés du territoire formés ;
- 101 états des lieux réalisés pour vérifier les dotations et ajuster le nombre de bacs ;
- 50 collectes de piles réalisées.

### **Perspective budgétaire 2024 & projets**

#### **Politique de prévention en 2024**

Renforcer le discours pédagogique en lien avec la 3ème révolution industrielle en Artois et continuer la sensibilisation par un discours pédagogique en porte à porte sur le tri seront amplifiés au cours des années à venir.

En plus de contrôler la qualité des bacs, un calendrier des interventions sera formalisé de façon à informer les Maires des communes concernées par cette démarche.

Le travail sur l'habitat collectif se poursuivra afin de vérifier les dotations, identifier les bailleurs, sensibiliser les usagers, identifier des référents sur chaque site et travailler sur les dépôts autour des PAV notamment.

L'année 2024 verra aussi une mobilisation sur les actions de mise en place du tri à la source des biodéchets, et ce via des postes d'ambassadeurs financés à 100 % par le FOND VERT.

#### **Socle commun aux animateurs prévention :**

L'objectif est d'améliorer les performances du SMAV en matière de prévention et de valorisation par l'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants du territoire.

Nous continuerons la sensibilisation par un discours pédagogique en porte à porte sur l'ECT dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis plus d'un an.

Le service continuera le contrôle de la qualité des bacs afin de vérifier la compréhension des nouvelles consignes par les usagers et au besoin repasser les messages pour garantir un minimum de refus. Un calendrier des contrôles sera formalisé de façon à informer les Maires des communes concernées de cette démarche et les résultats seront diffusés.

Le travail sur l'habitat collectif sera poursuivi : vérifier les dotations, identifier les bailleurs, sensibiliser les usagers, identifier des référents sur chaque site et travailler sur les dépôts autour des PAV notamment.

Seule une faible partie des établissements scolaires est vue dans le cadre des actions du CPIE. Nous poursuivrons notre travail avec les établissements scolaires en ciblant des niveaux de classes de façon à adapter nos animations et à veiller à ce qu'ils s'inscrivent dans un projet pédagogique.

### Missions spécifiques des animateurs

Leur objectif principal est d'animer des groupes de travail multi acteurs sur la thématique

« prévention » et être les interlocuteurs sur les problématiques prévention au SMAV (interne et externe). Il convient aussi d'assurer le lien technique avec l'ADEME sur la prévention des déchets et de concevoir des actions et projets spécifiques à la prévention.

Durant l'année 2024, des agents seront principalement mobilisés sur les actions de mise en place du tri à la source des biodéchets. Le compostage individuel ou collectif s'impose comme une solution permettant la production d'un engrais naturel à partir des biodéchets. Ainsi le SMAV proposera un accompagnement technique sur le compostage collectif vers les communes, structures publiques, syndicats de copropriété etc.

Dans ce cadre, au moins 2 personnes seront formées en tant que référent composteur afin d'assurer le suivi et le respect des règles.

En 2023, 426 composteurs de 400 L ont été vendus aux usagers.



La direction de la communication et relations aux usagers est réparti en quatre services.

Les principaux objectifs de ce service sont :

- Transformer l'image de marque du SMAV pour instaurer une relation de confiance avec l'utilisateur,
- Entraîner des changements de comportement majeurs dans la population en s'inscrivant dans l'art de vivre,
- Rendre compte des performances du modèle économique et de la valeur environnementale du service,
- Renforcer la communication avec les élus pour qu'ils deviennent ambassadeurs du SMAV sur leur territoire.

### Présentation du pôle

#### Communication externe/relation usagers

Le service de la communication externe veille à la cohérence des messages diffusés et partage des informations liées à l'activité du SMAV en direction des usagers et des élus du territoire via les différents canaux de communication. Ce service diffuse et met en œuvre des actions de communication thématique. Il répond aux sollicitations de la presse, propose des sujets, organise de conférence de presse.

Le service relation usagers gère la boîte mail contact, répond aux appels des usagers sur les diverses problématiques rencontrées et assure la remontée d'information. Il assure la cohésion du discours défini par la direction.

#### Evenementiel/pré-collecte

Le service événementiel développe de nouveaux partenariats institutionnels, associatifs, média etc... tout en organisant des actions de communication dédiées. Il organise et pilote des événements. Ce service gère la logistique ainsi que les interactions entre services et partenaires sur des événements ou demandes auxquels le SMAV est partenaire.

Le service de pré-collecte gère le stock de conteneurs du SMAV, leur montage, démontage, livraison, reprise et entretien sur l'ensemble du territoire.

#### Communication interne

Le service de communication interne assure la cohérence de la communication interne générale et réalise les supports de communication pour toutes les cibles internes afin de promouvoir les valeurs, les résultats et les objectifs de l'établissement. Il élabore le journal interne et gère l'organisation des événements internes.

#### Recycleries

Les deux recycleries sont des espaces de vente où l'on donne une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonc-

tionnels, ces objets (livres, vaisselle, meubles, électroménager, jouets d'enfants) délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs. Le service se compose de quatre vendeuses, de quatre agents de logistique et d'un réparateur électro-ménager avec une reprise du service en régie intégrale.

#### Perspectives budgétaires 2024 & projets

En 2024, le service communication renforcera son discours pédagogique sur des sujets importants tels que les consignes de tri, le tri des biodéchets ou la réduction des déchets. La dématérialisation des calendriers de collecte, la conception de supports de communication pour les services, les relations presse se poursuivront cette année. Concernant la fréquentation de nos déchèteries, des communications spécifiques pourraient être mises en place dans le cadre du contrôle d'accès.

La présence du SMAV sur les réseaux sociaux sera maintenue en lien avec l'actualité de l'établissement.

Le SMAV'Actu (document semestriel de quatre pages destinés à l'ensemble des foyers du territoire et distribué par les communes) sera de nouveau édité en 2024.

Au niveau événementiel, de nouveaux partenariats valorisant le SMAV, son action et ses agents pourront être engagés. Par ailleurs, comme à chaque édition, le SMAV sera présents sur trois événements importants du territoire à savoir Le Main Square Festival, Terres en fête et le GreenWay Festival.

Une étude pourrait être menée sur la modernisation de la plateforme téléphonique du numéro vert afin de garantir un service de qualité et une attente téléphonique réduite pour les usagers du territoire.

En parallèle, une refonte du site internet permettrait une meilleure interaction avec les usagers via une interface plus moderne.

Concernant la communication interne, la publication du magazine interne trimestrielle permettra d'informer les agents des décisions prises, de présenter et valoriser les différents métiers du SMAV. Des moments de convivialités seront organisés au cours de l'année : un événement au printemps pour réunir le personnel et mettre à l'honneur les médaillés et retraités et l'arbre de Noël de fin d'année. L'accent sera mis également sur la cohésion d'équipe grâce notamment à la participation à des événements comme le Main Square Festival.

# smav'Actu

Le SMAY au quotidien



**C'est le bac gris que j' préfère !**

Bio Déchets : **une obligation pour les collectivités, pas pour les usagers.**

## Édito



Cédric Delmote  
Président du SMAY

Une année complète s'est écoulée depuis mon élection à la Présidence du SMAY. Cette période nous a permis de traiter de nombreux dossiers. Nous avons notamment mis en place la recyclage davantage et également limiter les coûts de traitement de plus en plus élevés. C'est en 2024 que nous verrons la mise en place effective du contrôle d'accès dans nos déchèteries. Ceci permettra de limiter les tonnages en provenance de personnes extérieures à notre territoire et de mieux valoriser les produits.

Concernant le traitement des biodéchets, des composteurs sont disponibles dans nos recycleries d'une part, et le déposer dans votre bac gris d'autre part. Enfin, nous espérons vous voir nombreux afin de pouvoir échanger de vive voix lors des Portes Ouvertes du SMAY en 2024.

Avec l'ensemble des élus et des agents de notre Syndicat, nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année auprès de vos proches.

[www.smav62.fr](https://www.smav62.fr)

N°Vert 0 800 62 10 62  
APPEL GRATUIT TOUTES UNIFORMES PAYS

**SMAY**

**Le Guide Déchèteries :**  
Le guide

**On y pass' !**  
DEMANDEZ VOTRE BADGE SUR [WWW.SMAY62.FR](http://WWW.SMAY62.FR)

1. Maîtriser les protocoles en 4 étapes
2. Demander votre badge
3. Présenter votre badge
4. Utiliser votre badge

**RECUPI**  
Le guide des matériaux de construction, jardinage, bricolage...

**SMAY**

**RECYCLERIES**  
De deux choses l'une

**Le Cercle des Objets**

21 avenue Fernand Lobbedez - Arras  
Du mardi au vendredi de 15h à 18h  
Le samedi de 9h à 13h  
Tel. 09 64 10 24 04

Rue Alfred de Musset - Arras  
Mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h  
Samedi

**SMAY**

**L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, pas en vrac !**

Comment mieux et moins jeter ?

- On réduit le plastique grâce à la vaisselle vaisselle, les sacs cabas, les brosses et mouchoirs en tissu les gâteaux en bois, les gourdes en métal etc.
- Évitez les produits à usage unique.
- Je favorise le mix et le découpe et utilise mes propres conserves ?

**Vaisselle cassée**

**SMAY**

**PAS DE CHICHI et en déchèterie**

**Objet Un canapé qui a résisté à l'épreuve du temps**

Déchets hygiéniques  
Tous les déchets EN SAC et non en vrac

**GESTFACIL**  
Canapé à placer en cuir souple et croqué dans le temps  
120x200x80 cm x 1,20 m  
4 personnes  
2 places en cuir souple  
2 places en cuir souple  
2 places en cuir souple

99% recyclé

**SMAY**

LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALAISANNE VOUS PRÉSENTE

**LA COLLECTE DE VOS BACS**

LA TOURNÉE TEST DANS VOTRE COMMUNE !

**SMAY**

**AVANT DE JETER !**  
Pensez à l'espace

**RECUPI**  
(Matériaux de construction, jardinage, bricolage...)

**ADRESSEZ-VOUS À L'AGENT**

RETRAIT DES OBJETS UNIQUEMENT LE MERCREDI APRÈS-MIDI durant les horaires d'ouverture de la déchèterie.

**SMAY**

Chaque année en France, près de 700.000 tonnes de meubles usagés sont valorisées.

Un fauteuil de bureau sur roulettes ? Une table cassée ? Le SMAY collecte vos meubles hors d'usage. Qu'ils soient recyclés en nouvelles matières premières ou réutilisés sous forme d'énergie, ils disposent de seconde vie !

Retrouvez toutes nos bennes Éco-mobilier dans les déchèteries du SMAY sur [www.smav62.fr](http://www.smav62.fr)

**Bennes mobilier**  
Les bennes pour le recyclage des meubles hors d'usage.

- CHaises
- Matras
- Bancs/Benches
- Tables
- Jardins
- Litère

**Éco-mobilier**  
COLLECTE - TRIER - RECYCLER

**SMAY**

**Poubelle en carton**  
Les bonnes pratiques

La boîte qui fait un carton

**SMAY**

**PASS DÉCHETS**

DAUVILLE  
AVESNES LE COMTE  
BLANGY  
ACHICOURT  
BUCCOY BAPAUME AUBIGNY  
BAILLEUL SIR BERTHOULT EN-ARTOIS

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général est rattaché à la Direction Générale des Services.

Il est composé d'une chargée d'accueil / assistante administrative qui est sous la responsabilité de l'assistante du DGS.

Les missions du secrétariat général sont les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique : Orienter et renseigner le public, les partenaires et les agents,
- Gestion du courrier entrant et sortant (interne et externe),
- Assistance administrative aux services ressources humaines, finances et affaires juridiques,
- Gestion des fournitures administratives,
- Gestion des déplacements et réceptions (réservation restaurants, commande de plateaux repas),
- Logistique du siège :
  - Préparation de la salle de réunion,
  - Réapprovisionnement en provisions,
  - Gestion du parc véhicules,
  - Abonnement aux revues générales

- ou techniques,
- Propreté des lieux etc.

Les dépenses du secrétariat général sont globalement en baisse en 2023 :

- Les frais de réception ont été partiellement pris en charge par le service communication.
- Les déplacements ont été limités.

A noter, cependant, que l'achat de fournitures de bureau a augmenté en 2023 en raison de la mise en place des pass'déchets.

### Perspectives budgétaires 2024 & projets

L'objectif 2024 est de :

- Améliorer l'accueil physique et téléphonique (revoir notre solution de téléphonie),
- Mettre en place un outil de gestion du courrier,
- Transférer la gestion des fournitures administratives au magasin pour assurer un suivi du stock

## SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique a entrepris plusieurs chantiers en 2023 :

Des démarches d'explication ont été mises en place auprès des agents concernés, et ce par rapport aux normes des différents aspects des achats :

- Les différentes mises en concurrence à suivre en fonction des montants des achats :
  - Achat de gré à gré,
  - Procédure dite des « 3 devis »,
  - Marché à procédure adaptée,
  - Appel d'offres ouvert.
- Les différents acteurs habilités à viser et/ou à signer les actes d'achats.
- Suite à ces formations internes, un guide de la commande publique a été élaboré pour assurer la sécurité juridique des achats de la collectivité. Ce guide a été présenté en comité syndical le 8 février 2023 aux élus puis immédiatement aux agents de la collectivité.

Un tableau de suivi des marchés a servi de base au lancement de plusieurs marchés. Ainsi, plusieurs procédures ont été lancées :

- 8 appels d'offres,
- 1 procédure avec négociation,
- 5 marchés à procédure adaptée,
- 1 marché subséquent.

Ces consultations ont découlé sur :

- La notification de 24 marchés publics,
- La déclaration d'1 marché infructueux.

Une convention d'adhésion à la centrale d'achat de la fibre numérique 59-62 a été signée. Cette conven-

tion permet de bénéficier du marché public global de performance de vidéoprotection. Cette convention pourrait permettre de bénéficier du marché des télécoms, dont nos besoins sont en cours de définition.

Un avenant de prolongation du marché « conception, construction et exploitation d'une unité de pré-traitement mécano biologique des ordures ménagères résiduelles » a été conclu avec la société SUEZ. Ainsi, cette dernière continue l'exploitation du Selectrom jusqu'au 31 mai 2025. Cette nouvelle prolongation engendrant des risques différents de ceux conclus en début de marché, un protocole transactionnel (permettant d'acter les nouveaux risques) a été conclu en parallèle de l'avenant.

Afin d'anticiper la fin du marché actuel d'exploitation du Selectrom, deux études seront lancées prochainement :

- Accompagnement pour l'audit : Process de fin de contrat du Selectrom,
- Etude de faisabilité de l'exploitation du Selectrom.

Une ébauche de nomenclature marchés a été élaborée. Les bons de commande « hors marchés » y ont été enregistrés permettant de cibler plusieurs marchés publics à conclure courant 2024.

Fin 2023, le guide de la commande publique a été mis à jour des nouveaux seuils applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et a été complété par une plaquette destinée à aider les agents dans leur démarche d'achat

en fonction du montant de la dépense (en intégrant, notamment, la notion de computation des seuils par famille d'achat). Une note accompagnant ces modifications indique leur application dès le 1er janvier 2024. Le service de la commande publique devient service support pour tous les achats de la collectivité à partir de 2 000 euros HT.

#### Pour 2024 :

- 2 appels d'offres et 6 marchés en procédure adaptée sont en cours d'élaboration en début d'année. Ils ont pour objet :
- La location d'engins avec entretien full services (Porteur poids-lourd avec BOM et Grue / Tracteur routier / Remorque à fond mouvant alternatif)
- La maintenance et réparation des véhicules poids-lourds et remorques
- La maintenance et la réparation des véhicules légers et utilitaires
- La maintenance et la réparation des BOM de marque SÉMAT
- Fourniture de graisses, lubrifiants et tous fluides pour véhicules

- Fourniture d'équipements de protection contre l'amiante
- Les prestations de curage des réseaux et bassins du SMAV ainsi que des colonnes à huiles des déchèteries
- Entretien des installations de chauffage

7 marchés publics sont en projet, ils ont pour objet :

- Les contrôles techniques des véhicules
- La fourniture de cartes cadeaux pour les agents du SMAV
- La fourniture de pièces détachées pour la maintenance des engins
- Les prestations de dépannage des véhicules
- La fourniture de produits d'entretien
- L'acquisition de papier et de fournitures de bureau
- La fourniture de quincaillerie

Un renouvellement de marché est prévu (fin du marché prévu pour février 2025). Il s'agit du marché ayant pour objet le traitement des déchets issus des déchèteries.

## SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

#### Zoom sur les spécificités de l'année 2023

35 décisions du Président enregistrées au contrôle de légalité de la Préfecture à compter de mars 2023 et un total de près de 60 contrats et conventions en 2023 dont :

- 6 contrats de reprises matières signés, fin 2023, avec de nouveaux partenaires pour 2024 ;
- 1 convention type signée, fin 2023, correspondant à un nouveau partenariat avec la filière « articles de bricolage et de jardinage » pour la partie « outillages du peintre » de l'éco organisme ECO DDS à compter du 1er janvier 2024 ;
- 3 contrats de renouvellement d'adhésion avec les éco organismes, courant 2023, avec ECO SYSTEM, REFASHION et RECYLUM et CITEO, début 2024, sous forme d'avenant pour la filière emballages et papier.

Aliénation foncière du terrain de l'ancienne déchèterie de Basseux au profit du Département du Pas de Calais le 17.03.2023 ;

Régularisation foncière des transferts de propriétés de 4 sites d'exploitation de TRIARTOIS SERVICES vers le SMAV :

- Actes notariés signés le 17.03.2023 pour la déchèterie de Basseux et le 24.11.2023 pour les sites de la plateforme de Tilloy-les-Mofflaines + du centre de tri de Saint-Laurent-Blangy + de la centrale pesage de Saint-Laurent-Blangy.

4 dossiers de consultations déposés auprès de l'avis des domaines, en matière de gestion foncière, sur la plateforme dématérialisée « démarches simplifiées.com ».

1 dossier de demande d'aide, déposé fin mai 2023, au titre du FONDS VERT dans le cadre du soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets - Dossier accepté par les services de l'Etat, la Préfecture et l'ADEME -. montant de la subvention accordée fin 2023 : 1 005 827,55 €

1 dossier de demande d'aide, accepté en novembre 2023, dans le cadre d'un soutien sur une étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages - Dossier déposé sur la plateforme AGIR pour la transition énergétique - montant versé début 2023 : 41 650 euros

#### Objectifs 2024

- Poursuivre la régularisation des passations de conventions d'implantation et d'usage pour les PAV aériens et enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion du patrimoine foncier de l'établissement ;
- Poursuivre la gestion administrative des contrats et conventions et assurer le suivi des dossiers d'assurance ;
- Poursuivre le développement de la recherche de subventions et en assurer le suivi.

## SERVICE FINANCES ET COMPTABLE / CONTRÔLE DE GESTION

Le service finances et comptable a réalisé, en 2023, 3716 mandats sur 447 bordereaux pour un montant total de 35 293 711.53€ TTC.

En recettes, l'équipe a fait 2 932 titres sur 404 bordereaux pour un montant total de 36 715 582.88€ TTC.

En outre, plusieurs exemples d'actions menées en 2023 :

- Mise en place de réunions régulières avec le SGC d'Arras afin de développer un plan d'action afin de sécuriser la comptabilité ;
- Réalisation d'une délibération pour les amor-

- tissements afin d'entamer un processus de nettoyage de l'actif ;
  - Sortie de biens de l'état de l'actif ;
  - Validation de la matrice ADEME ;
  - Création des bases pour une comptabilité analytique applicable à tout l'exercice 2023 (partie dépenses) ;
  - Epurement des comptes d'attente ;
  - Préparation du passage à la comptabilité M57 ;
  - Suivi mensuel de tableaux de bord budgétaire.
- 2024 verra le service accentuer son accompagnement vers les gestionnaires de crédits, ceci pour fluidifier et sécuriser le processus des engagements comptables.

### PROJET DE PLAN PLURIANNUEL (Liste non-exhaustive) des équipements

Libellé	2021	2022	RAR	2023	REALISE	2024	2025	Commentaire
<b>PARTICIPATIONS SMAV</b>								
STATION SERVICE GNV	2 750	119 600		21 950	0	21 950		CAPITAL SOCIAL
TECHNOCENTRE DE LA METHANISATION	24 375	342 750		45 000	57 630	160 901		CAPITAL SOCIAL + COMPTE COURANT
REMBOURSEMENT AVANCE CUA				89 250	89 250	89 250	111 701	
EQUIPEMENTS SELECTROM						143 000	65 000	BIOFILTRE+MOTOREDUCTEUR

<b>VEHICULES OU ENGINES</b>								
GEOLOCALISATION VEHICULES		98 226	2 500	1 926	0		20 000	
BOM DE COLLECTE	1 077 154	409 300		0	0	700 000	850 000	
RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES BOM				75 000	0	75 000	75 000	7KE PAR VEHICULE POUR AMELIORATION SECURITE SUITE A ACCIDENT ( CAMERA 360°)
ACQUISITION NOUVEAUX VEHICULES				0	31 687	70 000		
GROSSES REPARATIONS VEHICULES				60 000	73 329	60 000	60 000	MOTEUR ,EMBRAYAGE...
REPARATION BROYEUR				90 000	92 912			REPORT DE 2022
CHARGEUSE LIUGONG COMPOSTAGE				88 000	115 560			LOYER ANNUEL 48KE
PELLE HYDRAULIQUE CVM				2 050	2 012			LEVEE D OPTION FIN DE CONTRAT
REMORQUE CRIBLEUR				2 340	2 087			LEVEE D OPTION FIN DE CONTRAT

<b>BATIMENTS ET SITES SMAV</b>								
DECHETERIE AVESNES	29 842	1 410 000	149 103	164 000	140 882	1 000		PARTICIPATION CCCA VOIRIE COMMUNE
LOGICIEL ET ACCESSOIRES CONTROLE ACCES DECH	98 719	288 044	6 030	274 171	206 050	60 850		
TRAVAUX EN LIEN AVEC CONTRÔLE D ACCES	0	55 080		300 000	245 289			
ACHAT DE MODULAIRES COLLECTE SITE FLEMING		0		130 000	138 437	180 000		FIN DE CONTRAT LOCATION LOYER- DEPUIS 2019 381K€HT
DETECTION INCENDIE ET SECURITE BATIMENT				65 000	0	50 000	50 000	BATIMENT SANS ASSURANCE-TRAVAUX PREVENTION INCENDIE
REMPLACEMENT PONT BASCULE TILLOY				57 662	0		65 000	
PROCESS VENTILATION COMPOSTAGE				15 000	0	15 000		MISE EN ROUTE ELEMENT EN PLACE SUITE CONTRÔLE DREAL
TRAVAUX VRD						55 000	55 000	
REHABILITATION SITE FLEMING	216 982							

<b>AUTRES</b>								
INVESTISSEMENTS DIFFUS	80 000	250 229	22 072	256 000	54 280	150 000	150 000	MOBILIER-INFORMATIQUE-OUTILS
CONTENEURS ROULANTS	154 000	210 000	19 503	250 000	220 602	220 000	220 000	
COLONNES ENTERREES		38 000		40 000	0	40 000		
COLONNES AERIENNES				20 000	0	100 000	250 000	
MIGRATION LOGICIEL COMPTA + RH		60 000				60 000		
<b>Coût annuel</b>	<b>1 529 822</b>	<b>3 281 229</b>	<b>199 208</b>	<b>2 047 350</b>	<b>1 470 006</b>	<b>2 251 951</b>	<b>1 971 701</b>	

## 4.2. Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres : De la décision politique aux orientations techniques

### Partenariats institutionnels

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public composé de trois intercommunalités qui sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Ces dernières ont transmis au SMAV leur compétence « service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ». Par conséquent, l'organe exécutif est composé de 41 élus du territoire chacun représentant leur intercommunalité au sein du comité syndical.

Avec près de 25 M € de participations, les EPCI sont le principal financeur du SMAV : 78 % des recettes de fonctionnement.

Après avoir contribué au rétablissement financier du SMAV en 2022, les EPCI membres ont été associés tant à l'étude CALIA permettant d'établir une participation la plus juste possible en fonction du service rendu d'une part, et à la préparation du budget primitif 2023 d'autre part. Des réunions de DGS ont également lieu tous les trimestres.

En plus de sécuriser juridiquement le fonctionnement du SMAV, d'assurer une fiabilité comptable, et de rechercher un management de proximité et une qualité du service public irréprochable, regagner la confiance des EPCI et des communes a été l'un des axes prioritaires de 2023.

Ainsi, de nombreuses interventions ont eu lieu tant aux niveaux des instances communautaires que des communes intéressées par des explications sur le fonctionnement du SMAV et de sa stratégie à venir. Ces rencontres ont également permis d'expliquer les différentes problématiques, les actions mises en œuvre, de créer des partenariats. Ces éléments ont été repris dans un livret remis à chaque Maire afin que celui-ci ait les éléments de réponses auprès de ses élus mais également de ses citoyens.

A travers des locations de terrains et de bâtiments, des partenariats ont également été noués avec des structures comme ELFE Formation, la Maison de l'Emploi et des Métiers en pays d'Artois, et Arras Pays d'Artois Tourisme.

### Economie circulaire et relations avec les structures d'insertion

Dans les recycleries Le Cercle des Objets sont proposés à la vente des objets d'occasion, issus de nos

déchèteries ou de dons des particuliers. Meubles, décorations, éléments de puériculture, jeux et jouets, vaisselle... sont autant d'éléments qu'il est possible de trouver.

Depuis l'été 2023 et la fin du chantier d'insertion assuré par l'ACI Regain pour la partie logistique, la totalité de l'activité est gérée en régie et le service se compose de 4 vendeuses, de 4 agents de logistique et d'un réparateur électro-ménager.

Pour 2024, l'objectif est de promouvoir toujours plus le réemploi, notamment grâce au renforcement des liens avec le service déchèterie qui oriente les usagers du territoire vers les espaces dédiés sur nos sites. Plus nous orientons les objets déposés en déchèteries vers les recycleries, plus nous réduisons les tonnages à traiter ou à enfouir (lesquels seront pesés pour estimer le volume récupéré).

L'association REGAIN a également été attributaire du marché d'entretien des espaces verts des sites du SMAV (déchèteries, siège, antennes de collecte, ...). Ce sont ainsi plus de 4 Ha de surfaces qui sont pris en charge et entretenus par cette association d'insertion. Le montant total annuel de cette prestation s'est élevé en 2023 à 43 000 € HT.

Depuis la fin de l'année 2022, un partenariat s'est développé avec l'association UNARTOIS.

En effet, désormais, lorsqu'un agent est absent pour une courte durée, nous sollicitons cette association qui nous met à disposition du personnel d'insertion très rapidement.

Cette réactivité participe au bon déroulement des services de Collecte et garantit la continuité du service public, tout en réduisant les coûts de personnel et ainsi permettre à ces agents de se réinsérer dans une dynamique professionnelle.

Le partenariat avec l'association AIR RESSOURCERIE se poursuit à travers la prise en charge par le SMAV de la collecte des encombrants sur le territoire de la CCSA. D'autres pistes d'accompagnement plus techniques sont en cours de réflexion avec ce partenaire historique du SMAV.

Enfin, d'éventuels nouveaux partenariats techniques sont en cours de réflexion avec l'association BRIF afin de peut-être proposer un service « clef en main » (payant) auprès des communes en ce qui concerne le compostage collectif.

## 5. La gouvernance

Le bureau exécutif du SMAV, qui se réunit tous les 15 jours (délai réduit si urgence), est composé comme suit :

- Président, Monsieur Cédric DELMOTTE
- 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Michel SEROUX, en charge des finances et de la commande publique ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme Véronique THIEBAUT, en charge de la prévention, de l'éco-citoyenneté et des recycleries ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Damien BRICOUT, en charge des grands projets ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Dominique DELATTRE, en charge des ressources humaines ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Michel MATHISSART, en charge des déchèteries ;
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Gérard DUE, en charge de la collecte auprès des professionnels ;
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la collecte en porte-à-porte et des PAV auprès des usagers (La Vice-Présidence n'est à ce jour pas attribuée suite au départ de M. Canlers fin 2023) ;

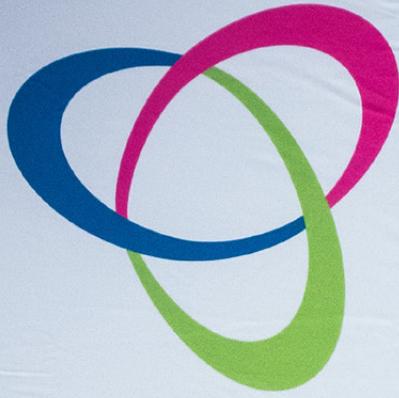
Par ailleurs, le SMAV a toujours eu à cœur de travailler en collaboration avec les collectivités adhérentes. C'est pourquoi, trois commissions thématiques ont été créées afin de travailler au sein de ces instances consultatives composée des élus membres du comité syndical :

- Commission « Finances, commande publique et ressources humaines »
- Commission « Recyclerie, prévention et déchèteries »
- Commission « Grands projets et collectes »

Régulièrement, des réunions de travail réunissant les directeurs et les élus des trois intercommunalités sont organisées afin de travailler collectivement sur les différents sujets du syndicat mixte. En effet, c'est une logique de mutualisation, optimisation et maîtrise des moyens qui est à l'origine de la création du SMAV.

Pour 2024, la volonté politique est de rencontrer régulièrement les élus des trois territoires et cela sous différentes formes : bureaux ou conseils communautaires, réunions thématiques, rencontres par bassin de vie, conférences des maires, etc.





# SMAV

Donnons une seconde vie  
à nos déchets

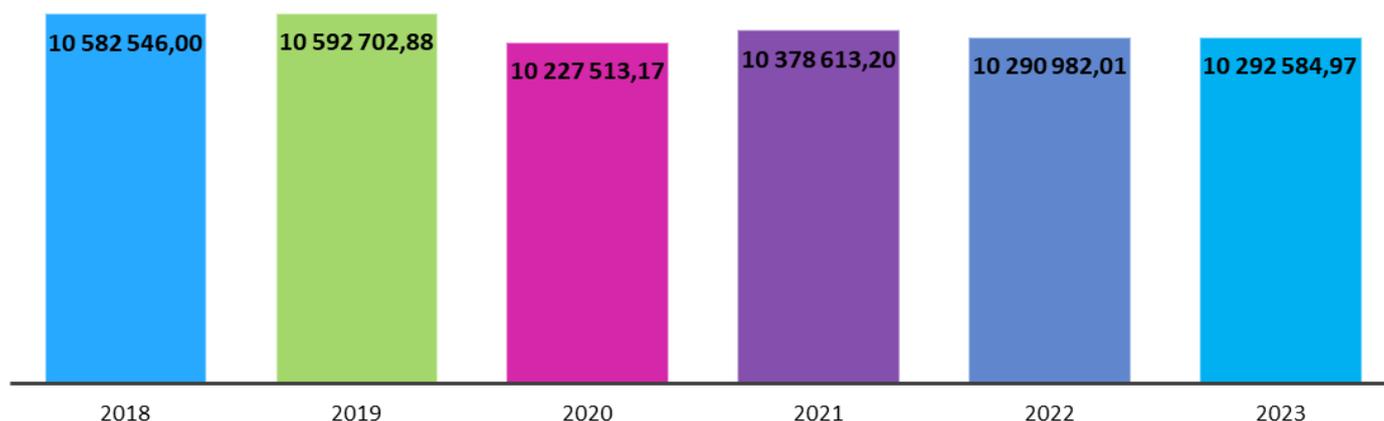


# 6. Politique des ressources humaine

## 6.1. Evolution de la dépense de 2018 à 2023 (masse salariale chargée)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale	10 582 546,00	10 592 702,88	10 227 513,17	10 378 613,20	10 290 982 ,01	10 292 584,97

### Evolution de la masse salariale



**Masse salariale chargée** : brut fiscal + cotisations patronales.

**Brut fiscal** : rémunération indiciaire + NBI (nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire (IFSE + CIA) + SFT (supplément familial de traitement) + participation prévoyance mutuelle + ITI (indemnité travaux insalubres) + heures supplémentaires + transfert prime point + solde de tout compte.

## 6.2. Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires

		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
		Montant	% du 012										
Titulaires	Rémunération Principale	5 097,99K€	44,48%	4 948,25K€	45,34%	4 625,10K€	42,72%	4 608,62K€	40,44%	4 702,98K€	41,27%	4 808,44K€	39,85%
	Régime indemnitaire	1 118,90K€	9,76%	1 099,26K€	10,07%	1 169,12K€	10,80%	1 155,02K€	10,14%	1 176,57K€	10,33%	1 132,87K€	9,39%
	Primes et Autres indemnités	415,23K€	3,62%	404,06K€	3,70%	386,30K€	3,57%	352,39K€	3,09%	357,05K€	3,13%	349,83K€	2,90%
	NBI, SFT	157,48K€	1,37%	148,09K€	1,36%	149,85K€	1,38%	154,03K€	1,35%	149,08K€	1,31%	158,69K€	1,32%
Non titulaires	Rémunération Principale	630,08K€	5,50%	629,25K€	5,77%	737,34K€	6,81%	898,24K€	7,88%	818,19K€	7,18%	914,83K€	7,58%
	Régime indemnitaire	68,64K€	0,60%	89,94K€	0,82%	81,50K€	0,75%	87,26K€	0,77%	81,53K€	0,72%	66,26K€	0,55%
	Primes et Autres indemnités	39,79K€	0,35%	37,49K€	0,34%	43,55K€	0,40%	47,85K€	0,42%	50,50K€	0,44%	72,02K€	0,60%
	SFT	3,74K€	0,03%	3,26K€	0,03%	6,49K€	0,06%	8,85K€	0,08%	8,16K€	0,07%	9,53K€	0,08%
Apprenti	Rémunération Principale	20,54K€	0,18%	8,36K€	0,08%		0,00%	9,37K€	0,08%	27,50K€	0,24%	20,70K€	0,17%
	Primes et Autres indemnités		0,00%		0,00%		0,00%	120,00 €	0,00%	240,00 €	0,00%	225,00 €	0,00%
<b>Total général</b>		<b>7 552,39K€</b>	<b>64,72%</b>	<b>7 367,96K€</b>	<b>64,28%</b>	<b>7 199,25K€</b>	<b>65,96%</b>	<b>7 321,75K€</b>	<b>67,63%</b>	<b>7 371,80K€</b>	<b>64,69%</b>	<b>7 533,41K€</b>	<b>62,44%</b>

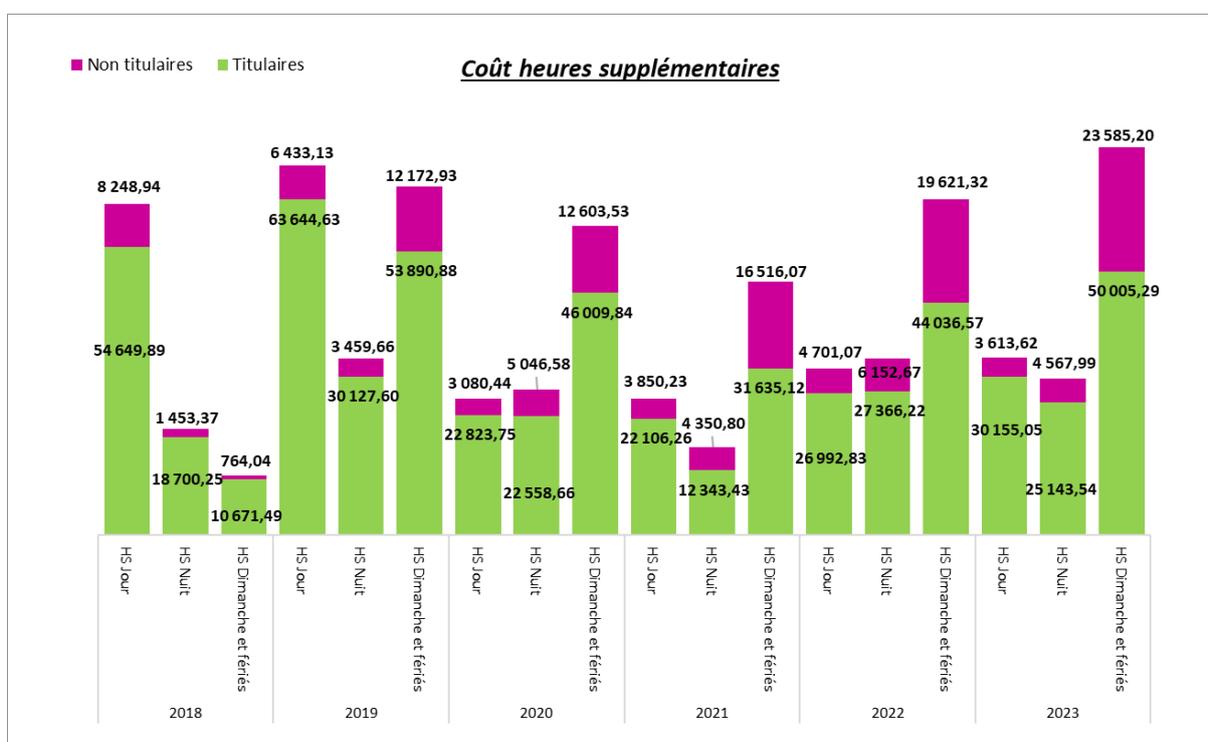
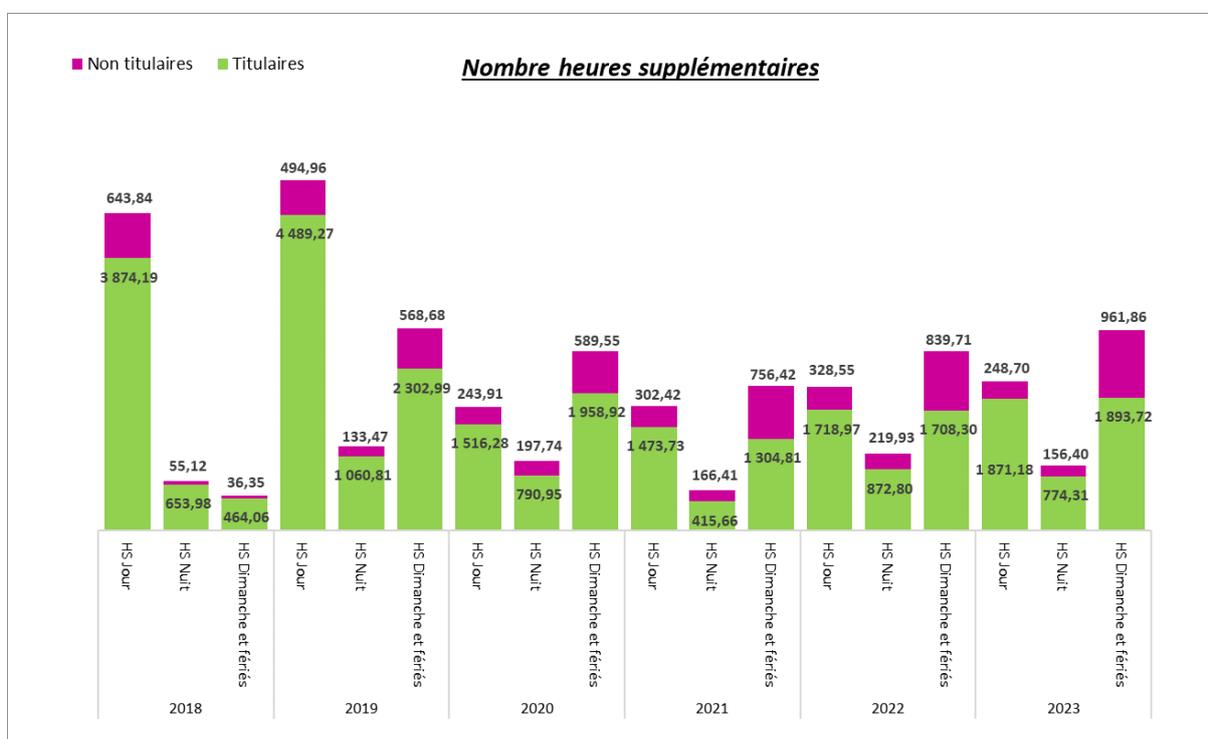
### 6.3. Nouvelle bonification indiciaire

Libellé	Nbre de points	Nbre de bénéficiaires
Accueil du public	10	41
Direction des établissements publics locaux ne figurant pas sur la liste prévue au deuxième alinéa de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et assimilables à une commune de plus de 2 000 habitants	30	2
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière	25	4
Encadrement d'une équipe d'au moins 5 agents	15	10
Régisseur	20	2
<b>Total général</b>		<b>59</b>

La NBI « accueil du public », majoritaire au sein de notre établissement, est principalement attribuée aux agents titulaires affectés en déchèterie.

### 6.4. Heures supplémentaires

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	Nbre d'heures	4 992,23	7 853,07	4 266,15	3 194,20	4 275,65	4 531,71
	Coût	84 021,63 €	147 663,11 €	91 392,25 €	66 084,81 €	98 146,91 €	105 195,88 €
Non titulaires	Nbre d'heures	735,31	1 197,11	1 031,20	1 225,25	1 412,61	1 388,46
	Coût	10 466,35 €	22 065,72 €	20 730,55 €	24 717,10 €	30 723,77 €	32 038,85 €
Total général	Nbre d'heures	5 727,54	9 050,18	5 297,35	4 419,45	5 688,26	5 920,17
	Coût	94 487,98 €	169 728,83 €	112 122,80 €	90 801,91 €	128 870,68 €	137 234,73 €



L'augmentation des heures supplémentaires de nuit et de dimanche, à compter de 2019, est liée au travail de la collecte les jours fériés.

### 6.5. Avantages en nature (logement, repas, véhicules)

Un agent bénéficie d'un véhicule de fonction.

5 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

Les déplacements professionnels sont effectués, dans la mesure du possible, à l'aide des véhicules de services.

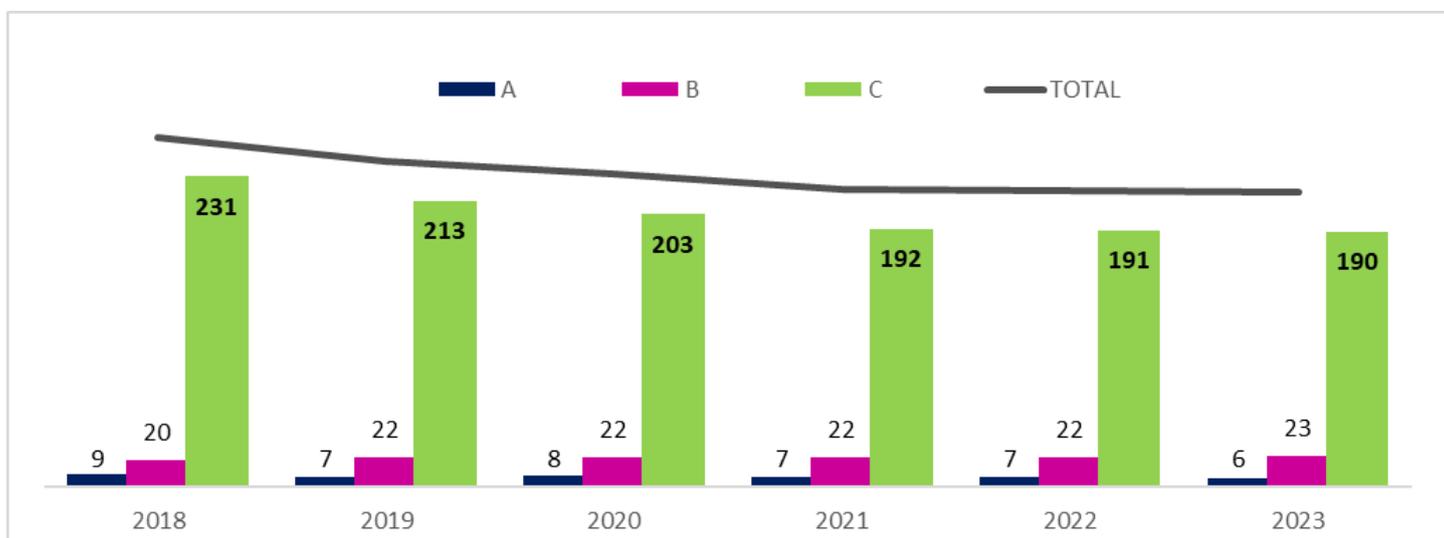
Les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents, bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 8,40€ dont 60% sont pris en charge par l'employeur.

L'établissement ne dispose d'aucun logement de fonction.

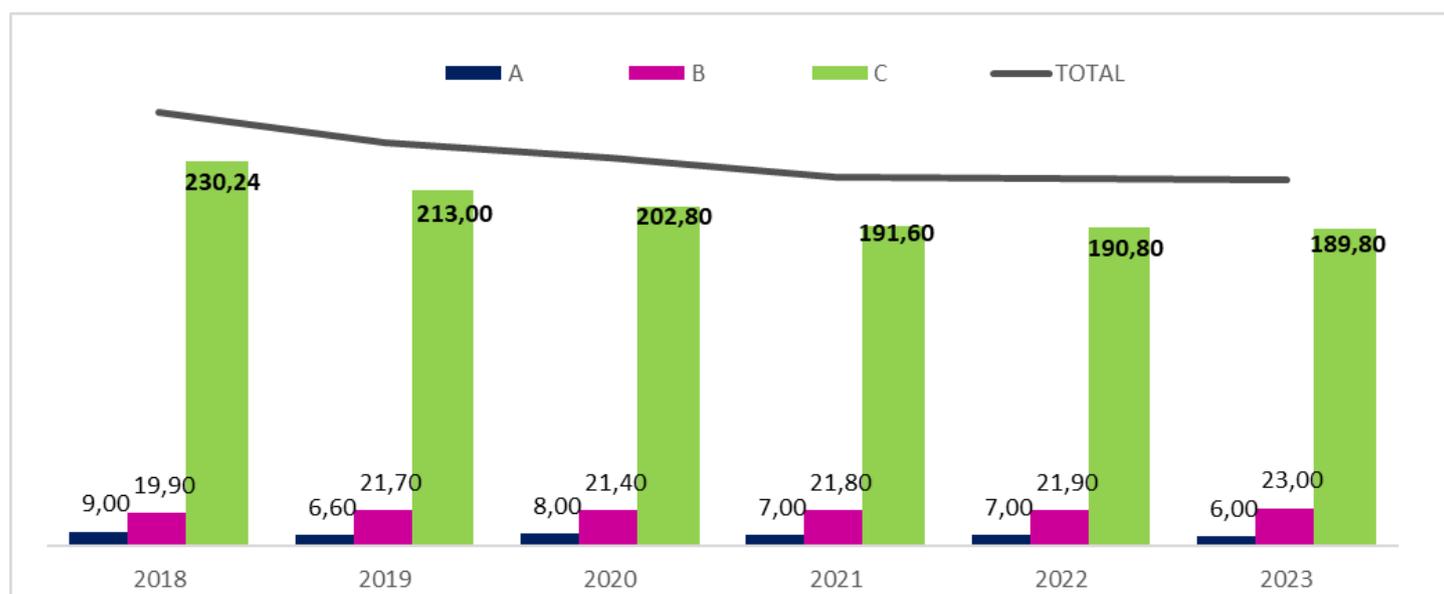
## 6.6 Structures des effectifs

### Effectif permanent

	Effectif permanent au 31/12 de chaque année					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A	9	7	8	7	7	6
Catégorie B	20	22	22	22	22	23
Catégorie C	231	213	203	192	191	190
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>242</b>	<b>233</b>	<b>221</b>	<b>220</b>	<b>219</b>

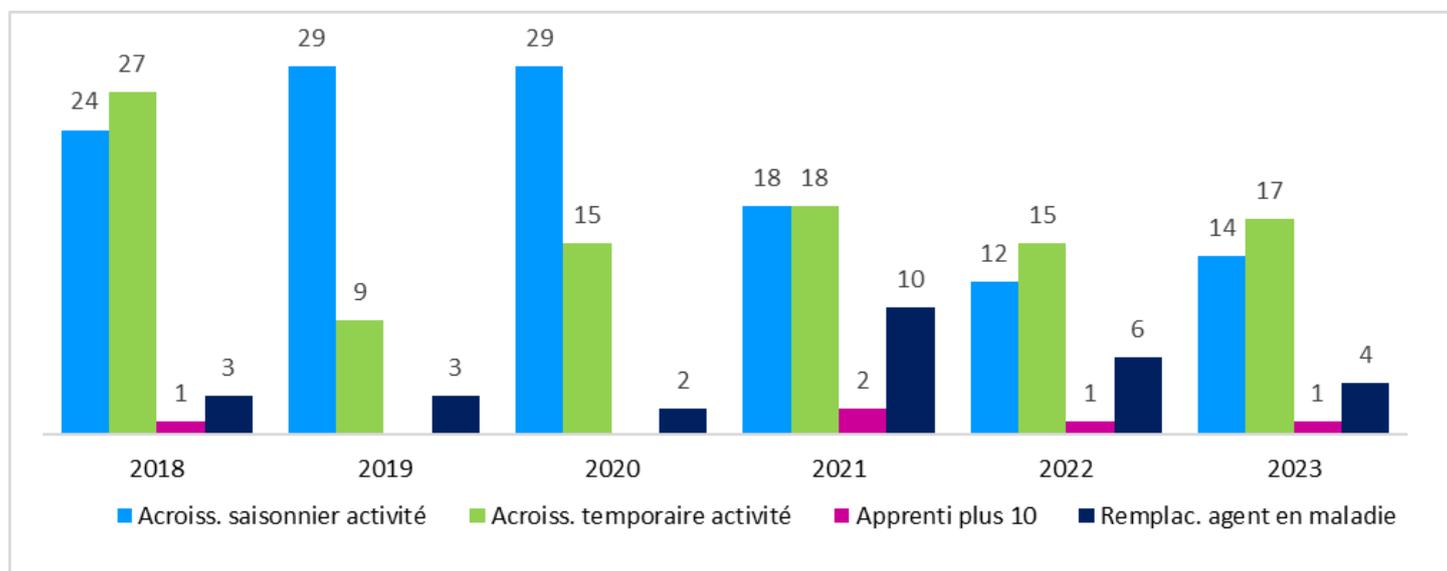


	Effectif permanent en équivalent temps plein au 31/12 de chaque année					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A	9,00	6,60	8,00	7,00	7,00	6,00
Catégorie B	19,90	21,70	21,40	21,80	21,90	23,00
Catégorie C	230,24	213,00	202,80	191,60	190,80	189,80
<b>TOTAL</b>	<b>259,14</b>	<b>241,30</b>	<b>232,20</b>	<b>220,40</b>	<b>219,70</b>	<b>218,80</b>

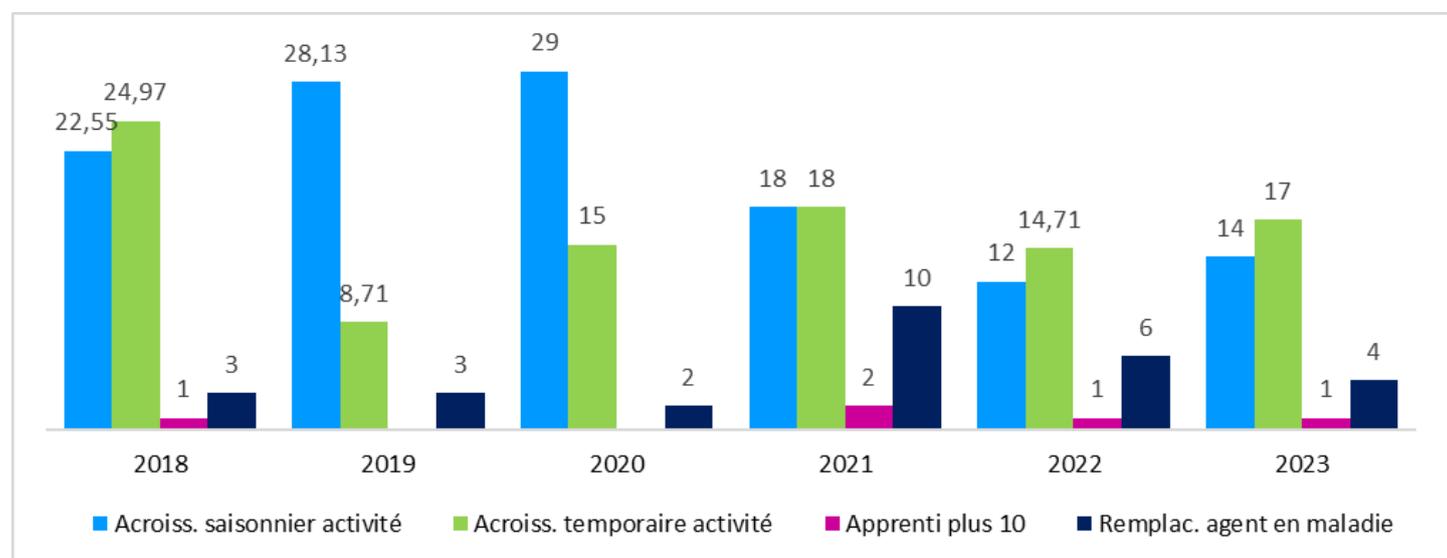


## Effectif non permanent

	Contractuels au 31/12 de chaque année					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Acroiss. saisonnier activité	24	29	29	18	12	14
Acroiss. temporaire activité	27	9	15	18	15	17
Apprenti plus 10	1			2	1	1
Remplac. agent en maladie	3	3	2	10	6	4
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>34</b>	<b>36</b>



	Contractuels en ETP au 31/12 de chaque année					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Acroiss. saisonnier activité	22,55	28,13	29	18	12	14
Acroiss. temporaire activité	24,97	8,71	15	18	14,71	17
Apprenti plus 10	1			2	1	1
Remplac. agent en maladie	3	3	2	10	6	4
<b>TOTAL</b>	<b>51,52</b>	<b>39,84</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>33,71</b>	<b>36</b>



## 13 arrivées

- 12 stagiairisations
- 1 nomination par voie de mutation

## 14 départs

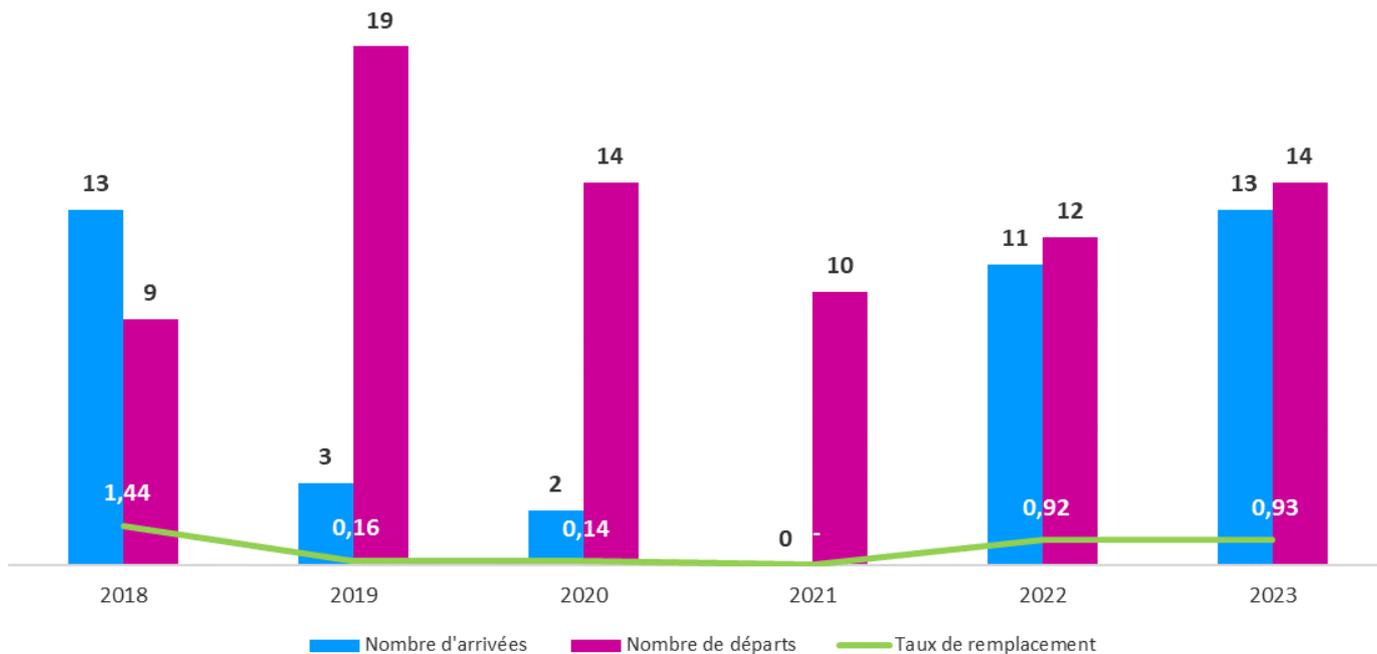
- 7 départs en retraite
- 2 départs volontaires (Démission)
- 1 radiation pour abandon de poste
- 2 mutations sur collectivité extérieure
- 1 disponibilité pour convenances personnelles
- 1 disponibilité pour raisons familiales

- 1 agent

Soit un taux de remplacement de 0,92

(Taux de remplacement = Somme des arrivées sur poste permanent / Somme des départs)

### Evolution du taux de remplacement



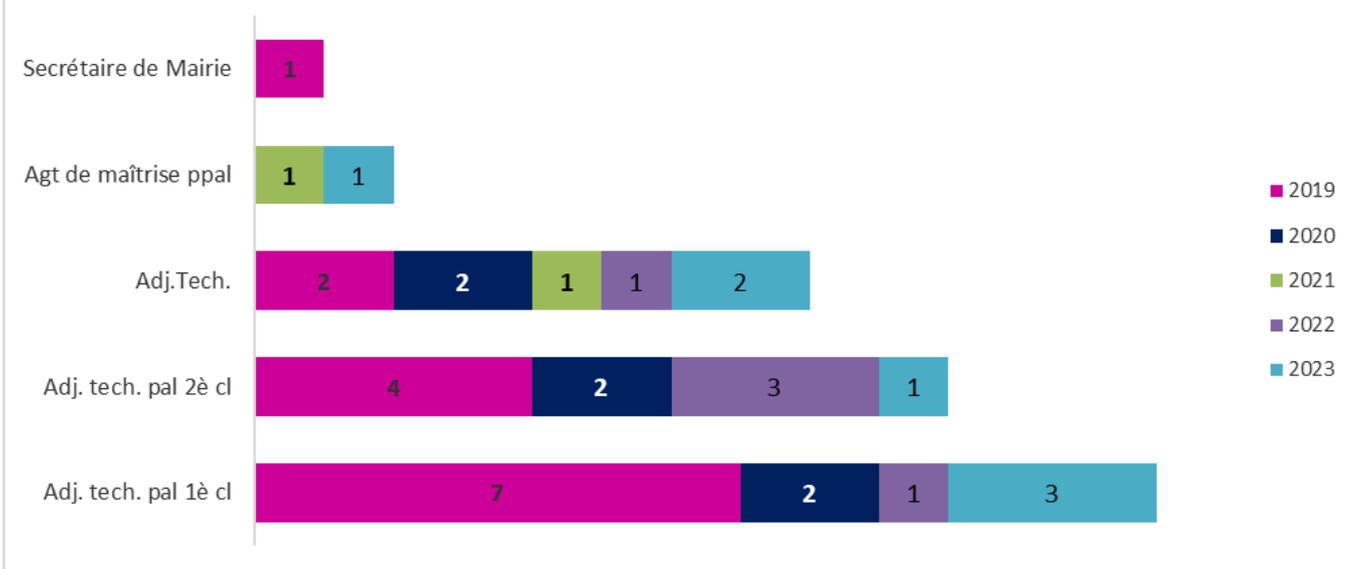


## 6.7. Départs à la retraite

34 départs en retraite ont eu lieu depuis 2019, soit 6,8 départs par an en moyenne. Cela représente 13,33% de l'effectif au 31/12/2023.

Catégorie	Poste	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
A	Comptable	1					1
	<b>Total A</b>	1					1
C	Agent de maintenance	1					1
	Chauffeur SPL/PL			1		1	2
	Chauffeur BOM	2				4	6
	Chauffeur BOM / Ripeur		1				1
	Conducteur d'engin	1					1
	Gestionnaire des bacs	1					1
	Magasinier	1					1
	Opérateur de tri					2	2
	Ripeur	3	4		1	1	9
	Valoriste	4	1	1	2	1	9
<b>Total C</b>		13	6	2	5	7	33
<b>Total général</b>		14	6	2	5	7	34

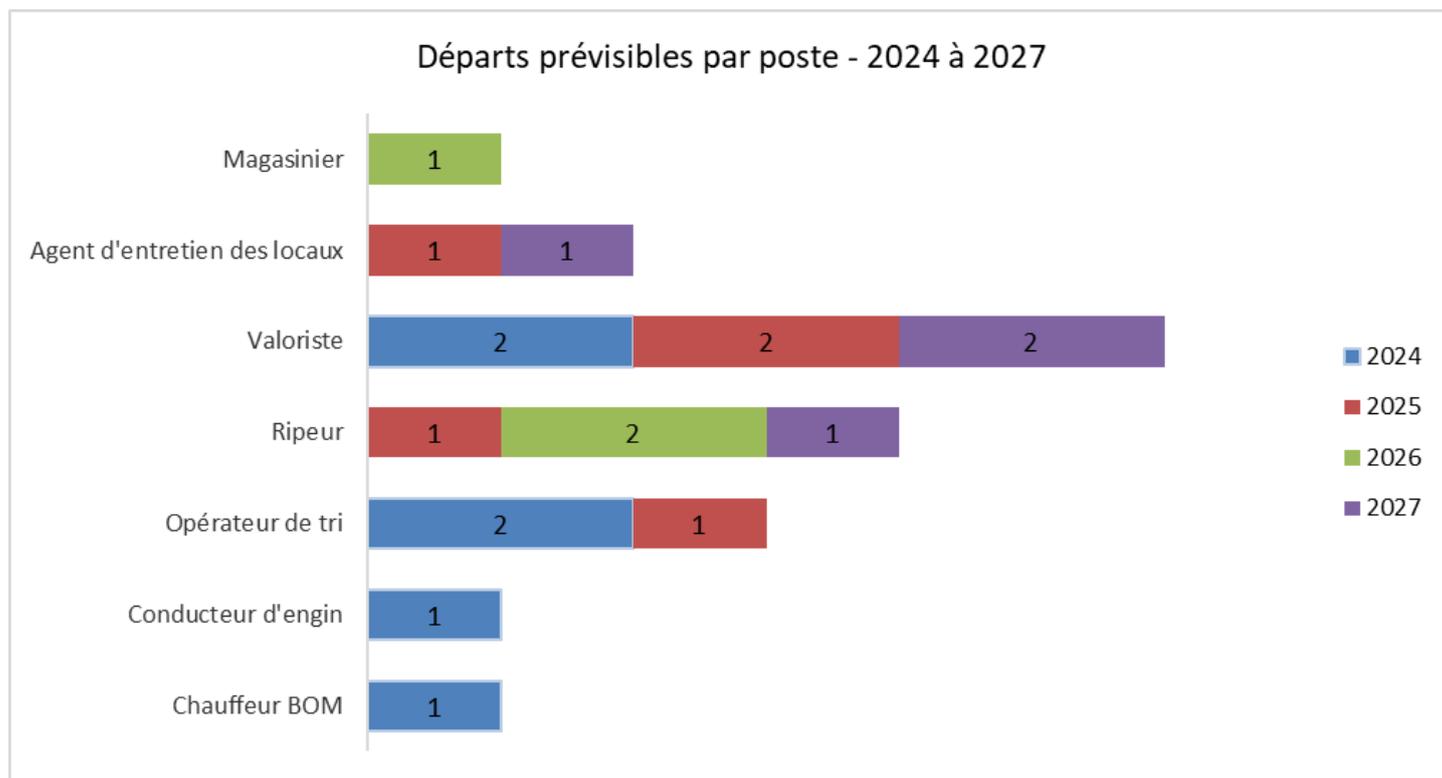
*Départs à la retraite par grade de 2019 à 2023*



### Les départs prévisibles à la retraite dès l'âge légal

L'analyse prospective des départs en retraite (selon les textes en vigueur) prévoit 18 départs en retraite sur les 4 ans à venir, soit 4,5 par an en moyenne. Cela représente 7,05% de l'effectif au 31/12/2023.

- Prévission des départs d'ici 2027 par catégories :  
Catégorie C : 18 agents
- Principaux cadres d'emplois impactés :  
Adj. Technique (C) : 18 agents



### CONSTATS de 2019 à 2027 :

- 1/ - 6,28 % de départ en retraite sont à prévoir sur les 4 prochaines années.
- 2/ Les départs en retraite de 2024 à 2027 occasionneront une baisse de 7,06 % de l'effectif (Réf 12/2023)

## 6.8. Evolution de carrière

L'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne

L'avancement d'échelon : c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur dans un même grade. Il a lieu de façon continue (selon des durées définies pour chaque grade).

L'avancement de grade : c'est le passage d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois.

La promotion interne : c'est le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur, en fonction des conditions d'ancienneté et/ou d'examen professionnels et des postes existant dans la collectivité. C'est un avancement qui reste exceptionnel.

**En 2023, sur 216 agents, 68,52 % de l'effectif des titulaires et stagiaires ont bénéficié d'une évolution de carrière (Avancement d'échelon, de grade ou promotion interne).**

La répartition suivante par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 3 agents (2.02 %)
- Catégorie B : 8 agents (5.41 %)
- Catégorie C : 137 agents (92,57%)

Parmi ces évolutions de carrière, on dénombre :  
- 120 avancements d'échelons : 81.08 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 1.67 % des agents de catégorie A (2 agents)
- 4.16 % des agents de catégorie B (5 agents)
- 94.17 % des agents de catégorie C (113 agents)

- 27 avancements de grade : 18.25 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 3.70 % des agents de catégorie A (1 agent)
- 7.41 % des agents de catégorie B (2 agents)
- 88.89 % des agents de catégorie C (24 agents)

- 1 promotion interne : 0.67 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

## Projection sur les prochains avancements d'échelons

Catégorie	Grade	2024	Total général
B	Rédacteur	1	10
	Rédacteur Principal de 1 <sup>er</sup> classe	1	
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	
	Technicien	1	
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	85
	Adjoint administratif territorial	3	
	Agent de maîtrise principal	4	
	Agent de Maitrise	4	
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	12	
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31	
	Adjoint technique territorial	30	
Total général		95	

Soit un coût total chargé estimé pour 2024 de 32 163,89 €

## Projection sur les prochains avancements de grade si 100%

Catégorie	Grade	2024	Total général
A	Ingénieur hors classe	1	2
	Ingénieur principal	1	
B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	4
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	
C	Adjoint Administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	54
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	22	
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20	
	Agent de Maitrise Principal	11	
Total général		60	

Soit un coût total chargé estimé pour 2024 de 40 825,04 €

## Projection sur les dossiers de promotion interne réalisés si 100%

Catégorie	Grade	2024	Total général
B	Technicien (Sans examen)	2	2
C	Agent de Maitrise (Avec examen)	4	5
	Agent de Maitrise (Sans examen)	1	
Total général		7	

Soit un coût total chargé estimé pour 2024 de 3 061,88 €

**Contrairement à l'avancement de grade, la promotion interne permet d'accéder à un cadre d'emplois supérieur par inscription sur une liste d'aptitude.**

**Ce type de recrutement n'est pas prévu pour l'ensemble des statuts particuliers des cadres d'emplois.**

### Modalités d'attribution

La promotion interne a lieu après inscription sur une liste d'aptitude auprès du Centre de Gestion :

- Soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents

- Soit après une sélection par voie d'examen professionnel. L'examen professionnel demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à l'inscription sur la liste d'aptitude du fonctionnaire.

### Proposition de promotion interne

Concernant les collectivités affiliées au Centre de Gestion, l'établissement de la liste d'aptitude est effectué par le Président(e) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et après étude des dossiers de demandes de promotions internes transmis par les collectivités.

## 6.9. Absentéisme

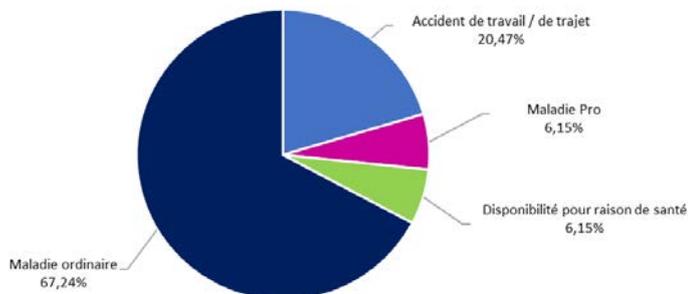
ETP Moyen : 258,33

Absences : 5 833 jours travaillés

Taux d'absentéisme : 10,83%

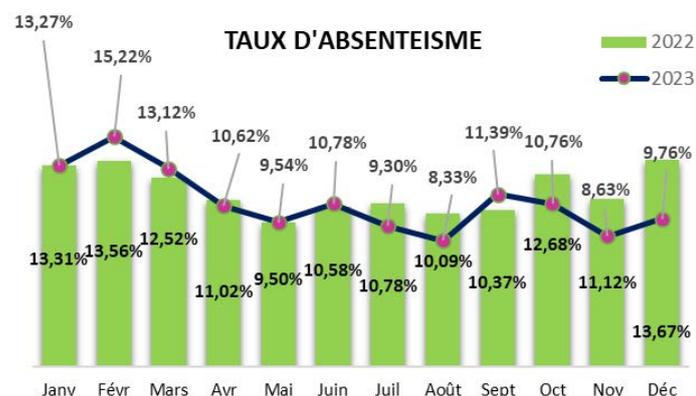
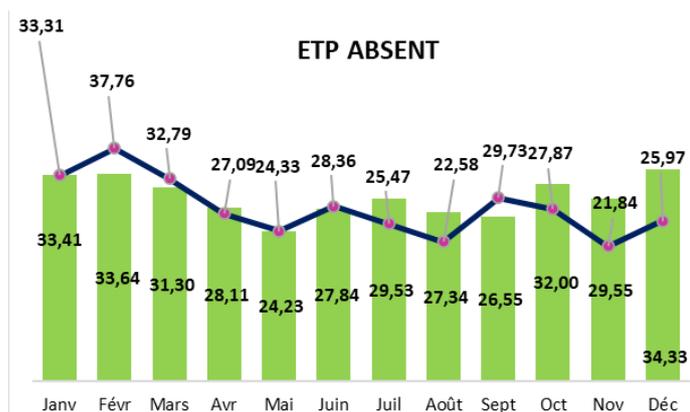
Absents : 28,03

2023 Durée absences par motif



### Evolution de l'absentéisme par rapport à 2022

En 2023, le taux d'absentéisme au SMAV est de 10,83% (11,44 % en 2022).



## 6.10. Temps de travail

Le temps de travail au SMAV est de 1607h par an.

Cas particulier des ripeurs : prise en compte de la pénibilité : 1530h00 par an (11 jours de repos (RCP) supplémentaires).

37h pour l'ensemble des agents sauf la collecte :  
 - 36h15 pour les chauffeurs et chauffeurs-ripeurs ;  
 - 35h pour les ripeurs.

### 3 types d'horaires :

**Horaire fixe** : définition précise des heures de travail ;

**Horaire libre** : les horaires s'adaptent à l'activité. La régulation pour le respect des 37h00 semaine doit se faire à la semaine ou à la quinzaine ;

**Horaire variable** : 4h de travail minimum par jour avec pour plage fixes de présence 9h30-11h45 / 14h15-16h00. La régulation se fait via un compteur appelé « débit-crédit » pouvant aller de -3h00 à +12h00. Lorsque l'agent a des heures en positif, il peut les cumuler pour prendre jusqu'à 10 jours de repos par an.

### Droits à congés :

La période de référence est en année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Le calcul repose sur 5 fois la durée hebdomadaire de travail (travail sur 5 jours = 25 CA ; travail sur 4 jours = 20 CA).

Congés de fractionnement jusqu'à 2 jours supplémentaires par an.

RTT : 37h00 = 12 RTT ; 36h15 = 8 RTT. En cas d'absences (Maladie, Accident, ...) perte de 1 RTT si absence supérieure à 24 jours (attention le légal est de 19 jours pour 37h et 28.5 pour 36h15).

### Nouvelle organisation :

La présentation de la future organisation a été présentée à l'ensemble des agents le lundi 22 janvier 2024.

Les fiches de postes relatives aux ouvertures de postes sont disponibles sur le portail du SMAV depuis le lundi 29 janvier 2024.

Des permanences se sont déroulées le 5, 14 et 20 février 2024 en présence de la direction pour échanger et répondre à l'ensemble des interrogations.

La date limite de candidature aux postes ouverts est fixée au vendredi 15 mars 2024. Les candidatures devront être transmises au siège sous format papier à l'attention personnelle et confidentielle du Président. Une période d'entretien avec les candidats aura ensuite lieu.

L'objectif est que cette nouvelle organisation se mette progressivement en place à partir de juin 2024.



## 7. Rapport sur la situation en matière d'égalité Femme-Homme

Voir annexe



## 8. Rapport en matière de développement durable

Voir annexe

## 9. Conclusion

Les orientations budgétaires 2024 s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Continuité du partenariat en toute transparence avec les EPCI adhérents, et par ricochet avec les communes du territoire ;
- Réunions régulières avec les instances décisionnelles des partenaires institutionnels ;
- Communication : Rendre accessible la thématique des déchets, et de ses enjeux, pour l'ensemble des usagers du Territoire ;
- Respect des évolutions réglementaires : Extension des consignes de tri et Politique liée aux bio-déchets, Devenir du Selectrom ;
- Mise en place de la nouvelle organisation des services basée sur le « Travailler ensemble » et recherchant la mobilité interne, l'équité, la proximité, la polyvalence et la mobilité, la suppléance entre collègues, la solidarité entre services, l'élargissement des centres de décisions ;
- Mise en œuvre des décisions prises par les instances paritaires facilitant l'évolution de carrière des agents ;
- Investissements liés à la mise en sécurité des sites et la sécurisation des outils de travail des agents ;
- Réflexion sur le devenir de certains sites du SMAV ;
- Déchèteries : Evolution éventuelle du processus des Pass Déchets ;
- Collecte en porte à porte : Planification et anticipation des plannings, adaptation et optimisation des tournées, respect des pauses et des surcharges ;
- Collecte des professionnels : Optimisation du service, mise en place de la nouvelle grille tarifaire (1ère étape) ;
- Collecte des PAV : Optimisation de la collecte autour des PAV en lien avec les autres institutions concernées ;
- Continuité du travail de régularisation comptable en lien avec les services du trésor Public.
- Finalisation de la comptabilité analytique ;
- Maîtrise des dépenses avec la continuité du respect du processus des engagements comptables et juridiques ;
- Optimisation des recettes, notamment à travers un partenariat de proximité avec les financeurs, le suivi des encaissements liées aux reprises matières et la continuité du groupement de revente avec le SYMEVAD ;
- Sécurisation juridique de l'ensemble des contrats et des marchés.

